



**SNC • LAVALIN**

# Rapport de gestion

Comparaison du deuxième trimestre et du premier semestre de 2022  
au deuxième trimestre et au premier semestre de 2021

**3 août 2022**

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## Table des matières

|    |                                                                                                                                 |    |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1  | Notre entreprise                                                                                                                | 8  |
| 2  | Comment nous analysons et présentons nos résultats                                                                              | 9  |
| 3  | Sommaire - Deuxième trimestre et premier semestre de 2022                                                                       | 12 |
| 4  | Analyse de la performance financière                                                                                            | 15 |
| 5  | Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)                                                               | 31 |
| 6  | Liquidités et ressources financières                                                                                            | 35 |
| 7  | Transactions entre parties liées                                                                                                | 43 |
| 8  | Méthodes comptables et modifications                                                                                            | 43 |
| 9  | Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières | 44 |
| 10 | Risques et incertitudes                                                                                                         | 57 |
| 11 | Contrôles et procédures                                                                                                         | 57 |
| 12 | Informations trimestrielles                                                                                                     | 58 |

# Rapport de gestion

## Le 3 août 2022

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités du Groupe SNC-Lavalin inc., sa stratégie d'affaires et sa performance, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Ce rapport de gestion vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents, avec le rapport de gestion annuel daté du 2 mars 2022 (le « rapport de gestion annuel de 2021 ») et avec les états financiers consolidés annuels audités pour les exercices terminés le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020** (les « états financiers annuels de 2021 ») et de leurs notes afférentes, **ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-après sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Société », « SNC-Lavalin », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales. À moins d'indication contraire, les mentions de « sections » dans les présentes renvoient aux sections de ce rapport de gestion.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur son site Internet au **www.snclavalin.com** et sur SEDAR au **www.sedar.com**. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en **dollars canadiens** et est préparée conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « normes IFRS »). **Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation « sans objet » (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.**

## Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats, tels qu'ils sont indiqués au tableau ci-dessous, constituent des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires ou des informations non financières. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, ainsi que certaines mesures financières supplémentaires et informations non financières permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures, ces ratios et ces informations non financières comportent certaines limites et ne devraient pas être considérés séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS.

### MESURES ET RATIOS FINANCIERS NON CONFORMES AUX NORMES IFRS, MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

#### Performance

- Résultat dilué par action ajusté
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissements ajusté (« **RAIIA ajusté** »)
- Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (%)
- Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Ratio des octrois sur les produits
- Résultat avant charges financières nettes (produits financiers nets), impôts et amortissement (« **RAIIA** »)
- Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« **RCPMA** »)
- RAIIA sectoriel ajusté
- Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets (%)
- Produits sectoriels nets

#### Liquidité

- Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie
- Flux de trésorerie disponibles (affectés)
- Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin
- Dette nette avec recours et avec recours limité
- Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté
- Fonds de roulement
- Ratio du fonds de roulement

#### Autre

- Produits internes
- Croissance (contraction) interne des produits

Une définition de l'ensemble des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et des informations non financières est fournie à la section 9 afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction. En outre, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour obtenir les renvois aux sections du rapport de gestion où ces rapprochements sont présentés.

## Changements à la présentation

### Informations sectorielles

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a mis en œuvre un rajustement opérationnel de ses activités. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis). Cette structure a donné lieu aux nouveaux secteurs à présenter de la Société suivants : i) Services d'ingénierie, qui réunit le secteur ICGP et les activités de Mines et métallurgie (précédemment incluses dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant l'exploitation et l'entretien [« E&E »] et Linxon); ii) Énergie nucléaire; iii) E&E; iv) Linxon; v) Projets CMPF; et vi) Capital. Se reporter à la section 2 du présent rapport de gestion et à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 pour une description de chacun des secteurs et des informations additionnelles sur ces derniers.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure.

### État du résultat net

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Société a modifié la présentation de son état du résultat net en regroupant les rubriques « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » et « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » pour les présenter dans la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs ». Se reporter à la section 4.1.3.1 du présent rapport de gestion.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure.

## Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes, les dispositions relatives aux demandes d'indemnisation et aux révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) les répercussions additionnelles prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et les secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 3 août 2022. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2021 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19; b) réalisation de la « stratégie de virage vers la croissance » de la Société, annoncée en septembre 2021; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) obligations de prestation restant à remplir; e) octroi des contrats et calendrier; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements; j) dépendance envers des tiers; k) perturbations liées à la chaîne d'approvisionnement; l) coentreprises et partenariats; m) systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; n) concurrence; o) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; p) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; q) lacunes dans la protection d'assurance; r) santé et sécurité; s) compétence du personnel; t) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; u) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; v) cession ou vente d'actifs importants; w) propriété intellectuelle; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; aa) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); bb) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; cc) dividendes; dd) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; ee) besoins en fonds de roulement; ff) recouvrement auprès des

clients; gg) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; hh) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; ii) nouvelle réglementation et conduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; jj) réputation de la Société; kk) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; ll) lois et règlements en matière d'environnement; mm) conjoncture économique mondiale; nn) inflation; oo) fluctuations dans les prix des marchandises et pp) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2021, et dans le présent rapport de gestion.

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de lire les paragraphes qui précèdent et les facteurs de risque décrits au sein du présent rapport de gestion pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 3 août 2022, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

# 1 Notre entreprise

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour concevoir, livrer et exploiter des projets hautement complexes. SNC-Lavalin déploie ses capacités mondiales localement auprès de ses clients afin de fournir des services de bout en bout uniques sur l'ensemble du cycle de vie d'un actif, notamment les services-conseils et les services environnementaux, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et gestion de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements.

Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités de services professionnels et gestion de projet sont désignées collectivement comme « SP&GP », afin d'être distinguées des activités de « Capital ». SP&GP regroupe cinq des secteurs de la Société; à savoir Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E, Linxon et Projets CMPF, alors que Capital constitue un secteur à présenter distinct de SP&GP.



## Comment nous analysons et présentons nos résultats

### COMMENT NOUS PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en six secteurs à présenter, soit i) Services d'ingénierie, ii) Énergie nucléaire, iii) E&E, iv) Linxon, v) Projets CMPF et vi) Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de SP&GP dans ses branches d'activité, ce qui comprend cinq de ses six secteurs, soit Services d'ingénierie, Énergie nucléaire, E&E, Linxon et Projets CMPF, et ii) le secteur Capital.

#### SP&GP

Les informations présentées pour SP&GP comprennent les contrats qui génèrent des produits provenant principalement des activités dans les domaines des services-conseils et des services environnementaux, des réseaux intelligents et de la cybersécurité, de la conception et de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projet et gestion de la construction, de l'E&E, de la mise hors service et des investissements de maintien. SP&GP comprend également les produits tirés des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire « CMPF », pour lesquels la Société a cessé de soumissionner en juillet 2019, à l'exception de certains services d'IAC récurrents qui représentent des solutions normalisées à faible risque.

Le secteur **Services d'ingénierie** englobe tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet principalement pour les transports, les bâtiments et les lieux, la défense, l'eau, les installations industrielles et les mines, ainsi que pour l'énergie et l'énergie renouvelable. Une partie importante des produits du secteur Services d'ingénierie provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits du secteur Services d'ingénierie proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'IAGC, services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **E&E** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actif pour des ponts, des systèmes de transport en commun, des autoroutes, des immeubles et des usines industrielles, y compris des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau et des usines de dessalement, ainsi que des services postaux et des navires. Tous les produits du secteur E&E proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** offre des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion et de construction pour l'exécution de grands postes électriques à courant alternatif complexes, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'IAC répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les quatre secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité SNCL Services.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaires (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada et un projet minier et métallurgique au Moyen-Orient. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

| Répartition de SP&GP                                      |                                     |                                 |                |                   |                         |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------|
|                                                           | Branche d'activité<br>SNCL Services |                                 |                |                   |                         |
|                                                           | Secteur<br>Services<br>d'ingénierie | Secteur<br>Énergie<br>nucléaire | Secteur<br>E&E | Secteur<br>Linxon | Secteur Projets<br>CMPF |
| Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie | ✓                                   | ✓                               | ✓              | ✓                 | s.o.                    |
| Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire  | s.o.                                | s.o. <sup>(1)</sup>             | s.o.           | s.o.              | ✓                       |
| Contrats d'IAC normalisés                                 | ✓                                   | s.o.                            | s.o.           | ✓                 | s.o.                    |

<sup>(1)</sup> Énergie nucléaire comprend un contrat de construction clés en main à prix forfaitaire du passé.

Les produits tirés des activités de SP&GP de la Société proviennent de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie (pour le premier semestre de 2022 : 79 %; pour le premier semestre de 2021 : 78 %), de contrats d'IAC normalisés (pour le premier semestre de 2022 : 8 %; pour le premier semestre de 2021 : 8 %) et de contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (pour le premier semestre de 2022 : 13 %; pour le premier semestre de 2021 : 14 %).

## CAPITAL

Le secteur **Capital** est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % de SNC-Lavalin dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

Le secteur Capital participe à des partenariats public-privé. De telles ententes permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le client i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet. Les produits des investissements de Capital proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des produits ou du résultat net de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les normes IFRS.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est nettement plus élevée que leur valeur comptable nette de 621,6 millions \$ au 30 juin 2022. La participation restante de 6,76 % dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») représente la portion la plus importante de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

La valeur comptable nette des investissements de Capital au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est représentée de la façon suivante :

| (EN MILLIONS \$)                 | 30 JUIN<br>2022 | 31 DÉCEMBRE<br>2021 |
|----------------------------------|-----------------|---------------------|
| Autoroute 407 ETR <sup>(1)</sup> | — \$            | — \$                |
| Autres <sup>(2)</sup>            | 621,6           | 620,0               |
| <b>Total</b>                     | <b>621,6 \$</b> | <b>620,0 \$</b>     |

<sup>(1)</sup> La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 ETR lorsque les pertes accumulées et les dividendes auraient entraîné un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR.

<sup>(2)</sup> La valeur comptable nette au 31 décembre 2021 comprenait les actifs nets d'InPower BC General Partnership qui étaient classés comme étant détenus en vue de la vente. Cet investissement a été cédé au premier trimestre de 2022.



# Sommaire – Deuxième trimestre et premier semestre de 2022

## 3.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS CLÉS

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                          | DEUXIÈMES TRIMESTRES |            | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|--------------------------------------------|-------------|
|                                                                                                                      | 2022                 | 2021       | 2022                                       | 2021        |
| <b>États du résultat net</b>                                                                                         |                      |            |                                            |             |
| Produits                                                                                                             | 1 871,5 \$           | 1 797,8 \$ | 3 759,6 \$                                 | 3 617,5 \$  |
| RAII                                                                                                                 | 27,1                 | 80,4       | 78,6                                       | 183,9       |
| RAIIA <sup>(1)</sup>                                                                                                 | 91,0                 | 144,0      | 206,5                                      | 315,4       |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                     | 3,5                  | 32,3       | 25,4                                       | 101,0       |
| Résultat net provenant des activités abandonnées                                                                     | —                    | 16,5       | —                                          | 21,8        |
| Résultat net                                                                                                         | 3,5                  | 48,9       | 25,4                                       | 122,8       |
| Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)                                                | 0,01                 | 0,17       | 0,15                                       | 0,55        |
| Produits provenant des activités poursuivies de SP&GP                                                                | 1 857,6              | 1 778,0    | 3 729,3                                    | 3 576,0     |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP                | (0,4)                | 26,1       | 16,1                                       | 87,2        |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&GP <sup>(1)</sup>                    | 53,8                 | 53,8       | 93,2                                       | 137,2       |
| Résultat dilué par action provenant de SP&GP (en \$)                                                                 | —                    | 0,15       | 0,09                                       | 0,50        |
| Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&GP (en \$) <sup>(1)</sup>                                           | 0,31                 | 0,31       | 0,53                                       | 0,78        |
| RAII provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP)                                                       | 1,3 %                | 4,0 %      | 1,7 %                                      | 4,6 %       |
| RAIIA ajusté provenant de SP&GP (en % des produits provenant de SP&GP) <sup>(1)</sup>                                | 6,9 %                | 8,4 %      | 6,4 %                                      | 8,8 %       |
| <b>Situation financière et flux de trésorerie</b>                                                                    |                      |            |                                            |             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (2021 au 31 décembre)                                                        |                      |            | 567,4 \$                                   | 608,4 \$    |
| Dette avec recours limité (2021 au 31 décembre)                                                                      |                      |            | 400,0                                      | 400,0       |
| Dette avec recours (2021 au 31 décembre)                                                                             |                      |            | 1 414,9                                    | 1 094,1     |
| Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté <sup>(1)</sup> (2021 au 31 décembre) |                      |            | 2,8                                        | 1,7         |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation                                        |                      |            | (262,7)                                    | 83,7        |
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) <sup>(1)</sup>                                                             |                      |            | (324,9)                                    | (2,9)       |
| <b>Autre indicateur</b>                                                                                              |                      |            |                                            |             |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                                                                    |                      |            | 12 166,1 \$                                | 13 012,2 \$ |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Les faits saillants financiers de la Société tiennent compte des éléments importants suivants pour le deuxième trimestre de 2022 :

- Les produits pour le deuxième trimestre de 2022 ont augmenté à 1 871,5 millions \$ par rapport à 1 797,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, une hausse provenant principalement des secteurs Services d'ingénierie, Projets CMPF et Linxon, partiellement contrebalancée par une baisse principalement du secteur Énergie nucléaire.

- Le résultat net provenant des activités poursuivies a totalisé 3,5 millions \$ au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 32,3 millions \$ au deuxième trimestre de 2021, principalement attribuable à une perte plus élevée du secteur Projets CMPF combinée à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022, partiellement contrebalancées par une diminution de la charge d'impôts sur le résultat.
- Alors qu'il n'y avait pas de résultat provenant des activités abandonnées en 2022 à la suite de la cession des activités de Pétrole et gaz en 2021, le résultat net provenant des activités abandonnées de 16,5 millions \$ au deuxième trimestre de 2021 incluait un recouvrement d'impôts sur le résultat de 47,2 millions \$, qui a été en partie contrebalancé par des révisions défavorables des prévisions sur certains projets au cours de la même période.
- Un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 567,4 millions \$ au 30 juin 2022 par rapport à un solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 608,4 millions \$ au 31 décembre 2021, une diminution attribuable principalement aux flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation.
- Un carnet de commandes de 12,2 milliards \$ au 30 juin 2022, par rapport aux carnets de commandes de 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2021 et de 13,0 milliards \$ au 30 juin 2021.

## 3.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

### MISE À JOUR CONCERNANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les activités de SNCL Services ont continué de donner un bon rendement au premier semestre de 2022 malgré les effets de la pandémie de COVID-19. Dans le secteur Projets CMPF, la COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur les activités de la Société au premier semestre de 2022, notamment en raison de la hausse des prix des biens et services, de la disponibilité limitée des produits et des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Se reporter au facteur de risque intitulé « Répercussions continues et additionnelles de la pandémie de COVID-19 » à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2021 pour obtenir une description des divers risques et incertitudes auxquels la Société et ses activités commerciales et financières sont exposées.

### CESSION D'INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP ET DE SES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE LIÉES

Le 7 février 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Société avait complété la cession et le transfert de sa participation dans InPower BC General Partnership (la « InPower BC G.P. ») et ses sociétés de portefeuille liées à SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP (la « Société en commandite SNCL IP ») dans laquelle la Société détient une participation de 20 %. Cette transaction a donné lieu à un gain avant impôts sur le résultat de 4,3 millions \$.

### MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT

Le 16 mai 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente avec ses prêteurs pour modifier sa convention de crédit. Conformément à la convention modifiée et redressée, le principal de la facilité de crédit renouvelable de la Société (la « facilité de crédit renouvelable ») est passé de 2 600 millions \$ à 2 000 millions \$. La facilité de crédit renouvelable de la Société sera encore réduite à 1 800 millions \$ en avril 2023. Le principal de l'emprunt à terme est demeuré inchangé, à 500 millions \$. La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable et de l'emprunt à terme (les « facilités de crédit ») a été reportée jusqu'en mai 2025.

Les modifications intégraient également certains objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fondés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, telle que définie dans la convention, de 60 % d'ici 2025, en utilisant 2019 comme année de référence, et en augmentant la diversité au sein de l'effectif de la Société, l'accent étant mis sur l'atteinte de 25 % de représentation féminine dans les postes de gestion et professionnels de niveau supérieur d'ici 2025. Si la Société atteint ces objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit diminueront. Si la Société n'atteint pas ses objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit augmenteront.

## ACCORD DE RÉPARATION (DPCP)

Le 11 mai 2022, SNC-Lavalin a annoncé que la Cour supérieure du Québec avait approuvé un accord de réparation (l'« Accord de Réparation ») à la suite de négociations entre la Société et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) du Québec. Conformément à l'Accord de Réparation, la Société paiera 29,6 millions \$ sur trois ans pour régler les accusations portées contre SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. relativement aux événements survenus entre 1997 et 2004 dans le cadre du projet de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le même jour, la Société a annoncé la signature d'une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) concernant les mêmes événements mentionnés ci-dessus. Cette entente permet à la Société de continuer à faire affaire avec le gouvernement du Canada conformément à son régime d'intégrité adopté le 3 juillet 2015.



## Analyse de la performance financière

### 4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET

Les données financières clés présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021, à l'exception des informations présentées dans la rubrique « Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies » du tableau, qui contient certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS.

|                                                                                                                                                               | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES<br>TERMINÉS LES 30 JUIN |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                                                   | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Produits                                                                                                                                                      | 1 871,5 \$           | 1 797,8 \$          | 3 759,6 \$                                 | 3 617,5 \$          |
| RAII sectoriel ajusté – Total                                                                                                                                 | 120,2 \$             | 140,3 \$            | 228,7 \$                                   | 283,6 \$            |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs                                                                                                        | 31,7 \$              | 25,1 \$             | 64,1 \$                                    | 37,2 \$             |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                 | 13,4                 | 15,2                | 20,1                                       | 20,1                |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                         | 20,6                 | 20,5                | 42,9                                       | 43,8                |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                               | —                    | —                   | (4,3)                                      | —                   |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —                    | (0,9)               | —                                          | (1,3)               |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                   | 27,4                 | —                   | 27,4                                       | —                   |
| <b>Résultat avant intérêts et impôts (RAII)</b>                                                                                                               | <b>27,1 \$</b>       | <b>80,4 \$</b>      | <b>78,6 \$</b>                             | <b>183,9 \$</b>     |
| Charges financières nettes                                                                                                                                    | 20,2 \$              | 25,9 \$             | 45,8 \$                                    | 57,1 \$             |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>                                                                              | <b>7,0 \$</b>        | <b>54,5 \$</b>      | <b>32,8 \$</b>                             | <b>126,8 \$</b>     |
| Charge d'impôts sur le résultat                                                                                                                               | 3,5 \$               | 22,2 \$             | 7,4 \$                                     | 25,8 \$             |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                                                                                       | <b>3,5 \$</b>        | <b>32,3 \$</b>      | <b>25,4 \$</b>                             | <b>101,0 \$</b>     |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                       | <b>—</b>             | <b>16,5</b>         | <b>—</b>                                   | <b>21,8</b>         |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                           | <b>3,5 \$</b>        | <b>48,9 \$</b>      | <b>25,4 \$</b>                             | <b>122,8 \$</b>     |
| <b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>                                                                                                       |                      |                     |                                            |                     |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                                                                                   | 1,6 \$               | 45,7 \$             | 26,3 \$                                    | 118,8 \$            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                     | 1,9                  | 3,1                 | (1,0)                                      | 4,1                 |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                           | <b>3,5 \$</b>        | <b>48,9 \$</b>      | <b>25,4 \$</b>                             | <b>122,8 \$</b>     |
| <b>Résultat par action (en \$) :</b>                                                                                                                          |                      |                     |                                            |                     |
| De base                                                                                                                                                       | 0,01 \$              | 0,26 \$             | 0,15 \$                                    | 0,68 \$             |
| Dilué                                                                                                                                                         | 0,01 \$              | 0,26 \$             | 0,15 \$                                    | 0,68 \$             |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :</b>                                                         |                      |                     |                                            |                     |
| Provenant de SP&GP                                                                                                                                            | (0,4) \$             | 26,1 \$             | 16,1 \$                                    | 87,2 \$             |
| Provenant de Capital                                                                                                                                          | 2,0                  | 3,1                 | 10,2                                       | 9,8                 |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>                                                           | <b>1,6 \$</b>        | <b>29,2 \$</b>      | <b>26,3 \$</b>                             | <b>96,9 \$</b>      |
| <b>Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$) :</b>                                                                                      |                      |                     |                                            |                     |
| De base                                                                                                                                                       | 0,01 \$              | 0,17 \$             | 0,15 \$                                    | 0,55 \$             |
| <b>Dilué :</b>                                                                                                                                                |                      |                     |                                            |                     |
| Provenant de SP&GP                                                                                                                                            | — \$                 | 0,15 \$             | 0,09 \$                                    | 0,50 \$             |
| Provenant de Capital                                                                                                                                          | 0,01                 | 0,02                | 0,06                                       | 0,06                |
| <b>Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies</b>                                                                                          | <b>0,01 \$</b>       | <b>0,17 \$</b>      | <b>0,15 \$</b>                             | <b>0,55 \$</b>      |
| <b>Indicateurs financiers additionnels provenant des activités poursuivies :</b>                                                                              |                      |                     |                                            |                     |
| <b>RAIIA ajusté provenant de SP&amp;GP <sup>(2)</sup></b>                                                                                                     | <b>127,9 \$</b>      | <b>148,9 \$</b>     | <b>240,5 \$</b>                            | <b>313,0 \$</b>     |
| <b>Résultat dilué par action ajusté provenant de SP&amp;GP (en \$) <sup>(2)</sup></b>                                                                         | <b>0,31 \$</b>       | <b>0,31 \$</b>      | <b>0,53 \$</b>                             | <b>0,78 \$</b>      |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

### 4.1.1 ANALYSE DES PRODUITS

| (EN MILLIONS \$)             | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES<br>TERMINÉS LES 30 JUIN |                     |
|------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                              | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Services d'ingénierie        | 1 128,7 \$           | 1 061,2 \$          | 2 266,9 \$                                 | 2 110,8 \$          |
| Énergie nucléaire            | 221,0                | 234,7               | 453,1                                      | 463,8               |
| E&E                          | 104,8                | 104,4               | 241,3                                      | 246,0               |
| Linxon                       | 153,7                | 143,4               | 304,2                                      | 275,3               |
| <b>SNCL Services – Total</b> | <b>1 608,2 \$</b>    | <b>1 543,7 \$</b>   | <b>3 265,5 \$</b>                          | <b>3 095,8 \$</b>   |
| <b>Projets CMPF</b>          | <b>249,4 \$</b>      | <b>234,4 \$</b>     | <b>463,8 \$</b>                            | <b>480,2 \$</b>     |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>     | <b>1 857,6 \$</b>    | <b>1 778,0 \$</b>   | <b>3 729,3 \$</b>                          | <b>3 576,0 \$</b>   |
| <b>Capital</b>               | <b>13,9 \$</b>       | <b>19,8 \$</b>      | <b>30,3 \$</b>                             | <b>41,5 \$</b>      |
| <b>Total</b>                 | <b>1 871,5 \$</b>    | <b>1 797,8 \$</b>   | <b>3 759,6 \$</b>                          | <b>3 617,5 \$</b>   |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

Au deuxième trimestre de 2022, les produits ont augmenté par rapport au deuxième trimestre de 2021, une hausse provenant principalement des secteurs Services d'ingénierie, Projets CMPF et Linxon, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant principalement du secteur Énergie nucléaire.

Pour le premier semestre de 2022, les produits ont augmenté par rapport au premier semestre de 2021, une hausse provenant principalement des secteurs Services d'ingénierie et Linxon, partiellement contrebalancée par une baisse des produits provenant principalement des secteurs Projets CMPF et Énergie nucléaire.

Des explications supplémentaires sur les produits sont fournies pour chaque secteur à la section 4.1.4.

De plus, des informations sur les produits par secteur géographique et par type de contrats sont fournies à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021.

### 4.1.2 ANALYSE DU RÉSULTAT NET, DU RAI ET DU RAI A CONSOLIDÉS

#### 4.1.2.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

| (EN MILLIONS \$)                                                                                    | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                | PREMIERS SEMESTRES<br>TERMINÉS LES 30 JUIN |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|--------------------------------------------|-----------------|
|                                                                                                     | 2022                 | 2021           | 2022                                       | 2021            |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies :      |                      |                |                                            |                 |
| Provenant de SP&GP                                                                                  | (0,4) \$             | 26,1 \$        | 16,1 \$                                    | 87,2 \$         |
| Provenant de Capital                                                                                | 2,0                  | 3,1            | 10,2                                       | 9,8             |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b> | <b>1,6 \$</b>        | <b>29,2 \$</b> | <b>26,3 \$</b>                             | <b>96,9 \$</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                           | 1,9                  | 3,1            | (1,0)                                      | 4,1             |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                             | <b>3,5 \$</b>        | <b>32,3 \$</b> | <b>25,4</b>                                | <b>101,0 \$</b> |

### RÉSULTAT NET PROVENANT DE SP&GP

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à une perte de 0,4 million \$ pour le deuxième trimestre de 2022, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP de 26,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. La variation s'explique principalement par la hausse de la perte du secteur Projets CMPF au deuxième trimestre de 2022 comparativement à la période correspondante de 2021, combinée à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022, partiellement contrebalancées par une diminution de la charge d'impôts sur le résultat au deuxième trimestre de 2022 comparativement au trimestre correspondant de 2021.

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP s'est établi à 16,1 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de SP&GP de 87,2 millions \$ pour le premier semestre de 2021. La variation s'explique principalement par la hausse de la perte du secteur Projets CMPF, par l'apport moindre du secteur Linxon et par une hausse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs au premier semestre de 2022, combinés à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au premier semestre de 2022, partiellement contrebalancés par une diminution de la charge d'impôts sur le résultat au premier semestre de 2022 comparativement à la période correspondante de 2021.

## RÉSULTAT NET PROVENANT DE CAPITAL

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 2,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital de 3,1 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. La variation était principalement attribuable à la cession d'InPower BC. G.P. à la Société en commandite SNCL IP en février 2022, qui par conséquent a réduit son apport aux résultats financiers de Capital depuis ce moment, combinée à un apport moindre provenant de certains autres investissements.

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital s'est chiffré à 10,2 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies de Capital de 9,8 millions \$ pour le premier semestre de 2021. La variation est principalement attribuable au gain sur cession d'InPower BC G.P. de 4,4 millions \$ après impôts sur le résultat au premier semestre de 2022, en partie contrebalancé par la diminution de l'apport de cet investissement depuis sa cession à la Société en commandite SNCL IP en février 2022 combinée à un apport moindre provenant de certains autres investissements.

## 4.1.2.2 RÉSULTAT NET PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

**Le résultat net provenant des activités abandonnées s'est chiffré à néant pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à un résultat net provenant des activités abandonnées de 16,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. **Le résultat net provenant des activités abandonnées s'est chiffré à néant pour le premier semestre de 2022**, comparativement à un résultat net provenant des activités abandonnées de 21,8 millions \$ pour le premier semestre de 2021.

Alors qu'il n'y avait pas de résultats provenant des activités abandonnées en 2022 à la suite de la cession des activités de Pétrole et gaz en 2021, le tableau ci-dessous présente les principales composantes du résultat net provenant des activités abandonnées pour le deuxième trimestre et pour le premier semestre de 2021.

|                                                                                                                                                               | DEUXIÈME TRIMESTRE | PREMIER SEMESTRE<br>TERMINÉ LE 30 JUIN |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|
| (EN MILLIONS \$)                                                                                                                                              | 2021               | 2021                                   |
| Apport des activités abandonnées, avant les éléments énumérés ci-dessous                                                                                      | (31,6) \$          | (25,6) \$                              |
| Coûts de restructuration                                                                                                                                      | (7,1)              | (7,6)                                  |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | 6,3                | 4,9                                    |
| Produits financiers nets                                                                                                                                      | 1,7                | 2,6                                    |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                        | 47,2               | 47,6                                   |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                                                                                       | <b>16,5 \$</b>     | <b>21,8 \$</b>                         |

Les activités de Pétrole et gaz étaient auparavant présentées comme des activités abandonnées. Au deuxième trimestre de 2021, la contribution globale a été affectée par des révisions défavorables des prévisions sur certains projets. Le recouvrement d'impôts de 47,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021 résulte principalement d'une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats liés aux activités abandonnées.

Pour le premier semestre de 2021, la contribution globale a été positivement affectée par l'issue favorable d'une réclamation sur un projet de construction clés en main à prix forfaitaire du passé, qui a été plus que contrebalancée par des révisions défavorables des prévisions sur certains projets. Le recouvrement d'impôts de 47,6 millions \$ pour le premier semestre de 2021 résulte principalement de la même raison susmentionnée.

#### 4.1.2.3 ANALYSE DU RAIL, DU RAIIA ET DU RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

**Le RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS. La définition du RAIIA et le rapprochement avec le résultat net provenant des activités poursuivies sont présentés à la section 9.

**Pour le deuxième trimestre de 2022, le RAIL s'est établi à 27,1 millions \$**, comparativement à 80,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. La baisse du RAIL est principalement attribuable à une diminution du RAIL sectoriel ajusté, surtout en raison d'une augmentation de la perte du secteur Projets CMPF, combinée à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022.

**Pour le premier semestre de 2022, le RAIL s'est établi à 78,6 millions \$**, comparativement à 183,9 millions \$ pour le premier semestre de 2021. La baisse du RAIL est principalement attribuable à la hausse de la perte du secteur Projets CMPF, à l'apport moindre du secteur Linxon et à la hausse des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs au premier semestre de 2022, combinés à une charge de 27,4 millions \$ liée à l'Accord de Réparation (DPCP) comptabilisée au deuxième trimestre de 2022. Pour le premier semestre de 2022, le RAIL comprenait aussi un gain sur cession d'InPower BC G.P. de 4,3 millions \$ avant impôts sur le résultat.

**Le RAIIA s'est établi à 91,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 144,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, principalement en raison des facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL. **Le RAIIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, **s'est chiffré à 131,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 158,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. En excluant les résultats du secteur Capital, le **RAIIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, **s'est chiffré à 127,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 148,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021.

**Le RAIIA s'est établi à 206,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 315,4 millions \$ pour le premier semestre de 2021, principalement en raison des facteurs décrits précédemment à l'égard du RAIL. **Le RAIIA ajusté**, une mesure non conforme aux normes IFRS décrite à la section 9.1, **s'est chiffré à 249,8 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 334,1 millions \$ pour le premier semestre de 2021. En excluant les résultats du secteur Capital, le **RAIIA ajusté provenant de SP&GP**, également une mesure non conforme aux normes IFRS décrite dans la définition du RAIIA ajusté incluse à la section 9.1, **s'est chiffré à 240,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 313,0 millions \$ pour le premier semestre de 2021.

### 4.1.3 ANALYSE D'AUTRES POSTES DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET

#### 4.1.3.1 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                 |                       |                         | 2022           |                       |                         | 2021 <sup>(1)</sup> |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|--|--|
|                                                                                                                                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL               |  |  |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 21,3 \$               | 7,0 \$                  | 28,4 \$        | 19,6 \$               | 7,0 \$                  | 26,7 \$             |  |  |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                              | 3,3                   | —                       | 3,3            | (1,6)                 | —                       | (1,6)               |  |  |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b>                                                                                                 | <b>24,6 \$</b>        | <b>7,0 \$</b>           | <b>31,7 \$</b> | <b>18,0 \$</b>        | <b>7,0 \$</b>           | <b>25,1 \$</b>      |  |  |

| SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                             |                       |                         | 2022           |                       |                         | 2021 <sup>(1)</sup> |  |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|---------------------|--|--|
|                                                                                                                                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL               |  |  |
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 46,4 \$               | 14,1 \$                 | 60,5 \$        | 28,8 \$               | 14,1 \$                 | 42,9 \$             |  |  |
| Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                              | 3,6                   | —                       | 3,6            | (5,8)                 | —                       | (5,8)               |  |  |
| <b>Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs</b>                                                                                                 | <b>50,0 \$</b>        | <b>14,1 \$</b>          | <b>64,1 \$</b> | <b>23,1 \$</b>        | <b>14,1 \$</b>          | <b>37,2 \$</b>      |  |  |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont totalisé 28,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022, comparativement à 26,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ont totalisé 60,5 millions \$ pour le premier semestre de 2022, comparativement à 42,9 millions \$ pour le premier semestre de 2021, reflétant principalement une révision des estimations pour certains incitatifs à long terme du personnel au cours du premier semestre de 2021.

La perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'est établie à 3,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 (deuxième trimestre de 2021 : un gain de 1,6 million \$), et 3,6 millions \$ pour le premier semestre de 2022 (premier semestre de 2021 : un gain de 5,8 millions \$).

#### 4.1.3.2 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

| (EN MILLIONS \$)                                     | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                |
|------------------------------------------------------|----------------------|----------------|--------------------------------------------|----------------|
|                                                      | 2022                 | 2021           | 2022                                       | 2021           |
| Coûts de restructuration                             | 3,8 \$               | 10,0 \$        | 4,2 \$                                     | 12,2 \$        |
| Coûts de transformation                              | 9,6                  | 5,2            | 15,9                                       | 7,8            |
| <b>Coûts de restructuration et de transformation</b> | <b>13,4 \$</b>       | <b>15,2 \$</b> | <b>20,1 \$</b>                             | <b>20,1 \$</b> |

La Société a engagé des coûts de restructuration et de transformation de 13,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 (deuxième trimestre de 2021 : 15,2 millions \$) et de 20,1 millions \$ pour le premier semestre de 2022 (premier semestre de 2021 : 20,1 millions \$) résultant d'une augmentation des coûts engagés liés aux initiatives de transformation, partiellement contrebalancée par une diminution des coûts de restructuration.

#### 4.1.3.3 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

| (EN MILLIONS \$)                                                                             | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|--------------------------------------------|----------------|
|                                                                                              | 2022                 | 2021           | 2022                                       | 2021           |
| <b>Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises</b> | <b>20,6 \$</b>       | <b>20,5 \$</b> | <b>42,9 \$</b>                             | <b>43,8 \$</b> |

L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises s'est chiffré à 20,6 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 (deuxième trimestre de 2021 : 20,5 millions \$) et à 42,9 millions \$ pour le premier semestre de 2022 (premier semestre de 2021 : 43,8 millions \$), et est principalement attribuable, pour les deux périodes, à la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à Atkins, qui a été acquise en 2017.

#### 4.1.3.4 GAIN SUR CESSIION D'UN INVESTISSEMENT DE CAPITAL

| (EN MILLIONS \$)                                       | DEUXIÈMES TRIMESTRES |             | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |             |
|--------------------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------|-------------|
|                                                        | 2022                 | 2021        | 2022                                       | 2021        |
| <b>Gain sur cession d'un investissement de Capital</b> | <b>— \$</b>          | <b>— \$</b> | <b>4,3 \$</b>                              | <b>— \$</b> |

Le gain sur cession d'un investissement de Capital de néant pour le deuxième trimestre de 2022 et de 4,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022 est lié à la cession d'InPower BC G.P. (se reporter à la note 5A des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022).

#### 4.1.3.5 GAIN À LA RÉÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DIMINUÉE DES COÛTS DE LA VENTE DE L'ACTIF DU GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

| (EN MILLIONS \$)                                                                                                                                                     | DEUXIÈMES TRIMESTRES |               | SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
|                                                                                                                                                                      | 2022                 | 2021          | 2022                          | 2021          |
| <b>Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente</b> | <b>— \$</b>          | <b>0,9 \$</b> | <b>— \$</b>                   | <b>1,3 \$</b> |

Pour le deuxième trimestre de 2022 et pour le premier semestre de 2022, le montant du gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé

**classé comme étant détenu en vue de la vente s'est établi à néant**, comparativement au montant du gain de 0,9 million \$ pour le deuxième trimestre de 2021, et de 1,3 million pour le premier semestre de 2021 en raison de la réévaluation liée à Atkins Consulting Engineers Limited, au Kenya, une filiale qui faisait partie du secteur Services d'ingénierie. Cette filiale a été présentée comme un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à compter de la fin de 2020 jusqu'à sa cession en juillet 2021.

#### 4.1.3.6 CHARGE LIÉE À L'ACCORD DE RÉPARATION (DPCP)

| (EN MILLIONS \$)                                   | DEUXIÈMES TRIMESTRES |             | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |             |
|----------------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------|-------------|
|                                                    | 2022                 | 2021        | 2022                                       | 2021        |
| <b>Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)</b> | <b>27,4 \$</b>       | <b>— \$</b> | <b>27,4 \$</b>                             | <b>— \$</b> |

**La charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) de 27,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022 et pour le premier semestre de 2022** représente la valeur actualisée nette des versements payables sur trois ans convenus dans le cadre de l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022).

#### 4.1.3.7 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$) | 2022                  |                         |                | 2021                  |                         |                |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|----------------|
|                                                               | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          |
| Produits d'intérêts                                           | (1,7) \$              | — \$                    | (1,7) \$       | (0,7) \$              | — \$                    | (0,7) \$       |
| Intérêts sur la dette :                                       |                       |                         |                |                       |                         |                |
| Avec recours                                                  | 12,4                  | —                       | 12,4           | 8,4                   | —                       | 8,4            |
| Avec recours limité                                           | 3,9                   | —                       | 3,9            | 4,0                   | —                       | 4,0            |
| Sans recours                                                  | 0,7                   | 0,9                     | 1,7            | 0,9                   | 4,1                     | 5,1            |
| Gains nets de change                                          | (6,4)                 | —                       | (6,4)          | (2,0)                 | —                       | (2,0)          |
| Intérêts sur les obligations locatives                        | 4,6                   | —                       | 4,6            | 4,5                   | —                       | 4,5            |
| Autres                                                        | 5,7                   | (0,1)                   | 5,6            | 6,6                   | 0,1                     | 6,6            |
| <b>Charges financières nettes</b>                             | <b>19,3 \$</b>        | <b>0,8 \$</b>           | <b>20,2 \$</b> | <b>21,7 \$</b>        | <b>4,3 \$</b>           | <b>25,9 \$</b> |

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$) | 2022                  |                         |                | 2021                  |                         |                |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|----------------|
|                                                             | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL          |
| Produits d'intérêts                                         | (3,1) \$              | — \$                    | (3,1) \$       | (2,7) \$              | — \$                    | (2,7) \$       |
| Intérêts sur la dette :                                     |                       |                         |                |                       |                         |                |
| Avec recours                                                | 21,9                  | —                       | 21,9           | 17,1                  | —                       | 17,1           |
| Avec recours limité                                         | 7,8                   | —                       | 7,8            | 7,8                   | —                       | 7,8            |
| Sans recours                                                | 1,6                   | 1,9                     | 3,5            | 1,9                   | 8,3                     | 10,2           |
| Pertes nettes (gains nets) de change                        | (4,2)                 | —                       | (4,2)          | 3,1                   | —                       | 3,1            |
| Intérêts sur les obligations locatives                      | 9,0                   | —                       | 9,1            | 9,2                   | 0,1                     | 9,2            |
| Autres                                                      | 11,0                  | (0,1)                   | 10,8           | 12,4                  | 0,1                     | 12,5           |
| <b>Charges financières nettes</b>                           | <b>44,0 \$</b>        | <b>1,8 \$</b>           | <b>45,8 \$</b> | <b>48,7 \$</b>        | <b>8,5 \$</b>           | <b>57,1 \$</b> |

**Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 19,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 21,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, une diminution principalement attribuable à une hausse des gains nets de change, partiellement contrebalancée par une hausse des charges d'intérêt. **Les charges financières nettes provenant de SP&GP se sont établies à 44,0 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 48,7 millions \$ pour le premier semestre de 2021, une diminution principalement attribuable à des gains nets de change en 2022 comparativement à des pertes nettes de change en 2021, partiellement contrebalancées par une hausse des charges d'intérêt.

**Les charges financières nettes provenant de Capital se sont établies à 0,8 million \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 4,3 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, une diminution principalement attribuable à une baisse de la charge d'intérêt résultant de la cession d'InPower BC G.P. en février 2022. **Les charges financières nettes provenant de Capital se sont établies à 1,8 million \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 8,5 millions \$ pour le premier semestre de 2021, une diminution principalement attribuable au même facteur susmentionné.

#### 4.1.3.8 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                   | 2022                  |                         |               | 2021                  |                         |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
|                                                                                 | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL         | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL         |
| Résultat provenant des activités<br>poursuivies avant impôts sur le<br>résultat | 3,9 \$                | 3,1 \$                  | 7,0 \$        | 49,4 \$               | 5,1 \$                  | 54,5 \$       |
| Charge d'impôts sur le résultat                                                 | 2,4 \$                | 1,1 \$                  | 3,5 \$        | 20,1 \$               | 2,0 \$                  | 22,2 \$       |
| <b>Taux d'imposition effectif (%)</b>                                           | <b>61,4 %</b>         | <b>35,1 %</b>           | <b>49,9 %</b> | <b>40,7 %</b>         | <b>39,9 %</b>           | <b>40,7 %</b> |

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                     | 2022                  |                         |               | 2021                  |                         |               |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
|                                                                                 | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL         | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL         |
| Résultat provenant des activités<br>poursuivies avant impôts sur le<br>résultat | 21,1 \$               | 11,7 \$                 | 32,8 \$       | 114,2 \$              | 12,6 \$                 | 126,8 \$      |
| Charge d'impôts sur le résultat                                                 | 5,9 \$                | 1,6 \$                  | 7,4 \$        | 23,0 \$               | 2,8 \$                  | 25,8 \$       |
| <b>Taux d'imposition effectif (%)</b>                                           | <b>27,9 %</b>         | <b>13,2 %</b>           | <b>22,7 %</b> | <b>20,1 %</b>         | <b>22,2 %</b>           | <b>20,3 %</b> |

**Pour le deuxième trimestre de 2022, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 3,5 millions \$**, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 22,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021.

**Pour le deuxième trimestre de 2022, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada**, principalement en raison de la charge non-déductible liée à l'Accord de Réparation (DPCP) et d'autres éléments permanents, partiellement contrebalancés par une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats et la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

Pour le deuxième trimestre de 2021, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison d'une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats et des ajustements des soldes d'impôts sur le résultat différés attribuables aux changements des taux d'imposition et des lois fiscales, partiellement compensés par l'incidence géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

**Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada pour le deuxième trimestre de 2022**, principalement en raison de pertes nettes non visées par l'impôt.

Pour le deuxième trimestre de 2021, le taux d'imposition effectif provenant de Capital était plus élevé que le taux d'imposition prévu par la loi au Canada de 26,2 %, principalement en raison de la dette fiscale sur une distribution d'un investissement en capital, partiellement contrebalancée par la portion des produits des investissements qui n'est pas affectée par l'impôt.

**Pour le premier semestre de 2022, la Société a comptabilisé une charge d'impôts sur le résultat de 7,4 millions \$**, comparativement à une charge d'impôts sur le résultat de 25,8 millions \$ pour le premier semestre de 2021.

**Pour le premier semestre de 2022, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été supérieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada**, principalement en raison de la charge non-déductible liée à l'Accord de Réparation (DPCP) et d'autres éléments permanents, partiellement contrebalancés par la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat, du résultat net non visé par l'impôt et d'une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats.

Pour le premier semestre de 2021, le taux d'imposition effectif provenant de SP&GP a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada, principalement en raison de l'incidence géographique du résultat avant impôts sur le résultat et d'une révision des estimations pour certains passifs d'impôts sur les résultats, partiellement contrebalancées par les ajustements des soldes d'impôts sur le résultat différés attribuables aux changements des taux d'imposition et des lois fiscales.

**Le taux d'imposition effectif provenant de Capital a été inférieur au taux d'imposition de 26,2 % prévu par la loi au Canada pour le premier semestre de 2022**, principalement en raison de la portion non imposable du gain sur la cession d'InPower BC G.P.

Pour le premier semestre de 2021, le taux d'imposition effectif provenant de Capital était moins élevé que le taux d'imposition prévu par la loi au Canada de 26,2 %, principalement en raison de la portion non imposable des produits tirés des investissements, partiellement contrebalancée par un passif fiscal sur la distribution d'un investissement en capital.

## 4.1.4 ANALYSE DU RÉSULTAT ET DE LA PERFORMANCE PAR SECTEUR

### 4.1.4.1 SERVICES D'INGÉNIERIE

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                          | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                                                                                                                      | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Produits provenant du secteur Services d'ingénierie                                                                  | 1 128,7 \$           | 1 061,2 \$          | 2 266,9 \$                                 | 2 110,8 \$          |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie                                                     | 95,4 \$              | 95,2 \$             | 180,6 \$                                   | 181,5 \$            |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Services d'ingénierie (%)                       | 8,5 %                | 9,0 %               | 8,0 %                                      | 8,6 %               |
| Informations supplémentaires                                                                                         |                      |                     |                                            |                     |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie <sup>(2)</sup>                                     | 125,7 \$             | 126,1 \$            | 240,6 \$                                   | 244,6 \$            |
| Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie (%) <sup>(2)</sup> | 15,0 %               | 15,8 %              | 14,0 %                                     | 15,2 %              |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                                                                    | 4 158,4 \$           | 3 745,8 \$          | 4 158,4 \$                                 | 3 745,8 \$          |
| Ratio des octrois sur les produits (%) <sup>(2)</sup>                                                                | 127 %                | 112 %               | 117 %                                      | 110 %               |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Services d'ingénierie se sont chiffrés à 1 128,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 1 061,2 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, soit une augmentation de 6,4 %. Cette variation est principalement due à une forte croissance du volume d'activité d'une année à l'autre dans des régions principales du secteur au Royaume-Uni et aux États-Unis. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Services d'ingénierie était de 8,3 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Les produits provenant du secteur Services d'ingénierie se sont chiffrés à 2 266,9 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 2 110,8 millions \$ pour le premier semestre de 2021, soit une augmentation de 7,4 %. Cette variation est principalement due à une forte croissance du volume d'activité d'une année à l'autre dans des régions principales du secteur au Royaume-Uni et aux États-Unis ainsi qu'à une hausse du volume d'activité sur des projets d'envergure au Canada. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Services d'ingénierie était de 9,1 % comparativement à la période correspondante de 2021. Le carnet de commandes était de 4 158,4 millions \$ au 30 juin 2022, comparativement à 3 745,8 millions \$ au 30 juin 2021, soit une augmentation de 11,0 %, avec une forte hausse aux États-Unis.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie s'est établi à un montant de 95,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 125,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022**, un niveau comparable au RAII sectoriel ajusté de 95,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 126,1 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2021. Le RAII sectoriel ajusté pour le deuxième trimestre de 2022 comprenait un rendement solide au Royaume-Uni et aux États-Unis, et un impact favorable au Moyen-Orient à la suite du règlement d'un projet achevé, partiellement contrebalancés par la faiblesse en Asie en raison des effets de la COVID-19. Le RAIIA sectoriel ajusté pour la période comparative reflétait les répercussions favorables du règlement d'un certain nombre de comptes finaux de projet.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Services d'ingénierie s'est établi à un montant de 180,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 240,6 millions \$) pour le premier semestre de 2022**, un niveau comparable à un RAII sectoriel ajusté de 181,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 244,6 millions \$) pour le premier semestre de 2021. Les bons résultats d'une année à l'autre au Royaume-Uni et au Moyen-Orient, y compris l'incidence favorable liée aux règlements de projets achevés ont été largement contrebalancés par la

baisse de la rentabilité en Asie en raison des effets de la COVID-19 et de l'incidence positive au cours de l'exercice précédent du règlement d'un certain nombre de comptes finaux de projet.

**Le ratio du RAlIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie était de 15,0 % pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 15,8 % pour le deuxième trimestre de 2021. **Le ratio du RAlIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Services d'ingénierie était de 14,0 % pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 15,2 % pour le premier semestre de 2021, principalement attribuable à une hausse des produits nets combinée à une baisse du RAlIA sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.7 pour le calcul de ce ratio.

Il est à noter que le RAlI sectoriel ajusté et le RAlIA sectoriel ajusté sont présentés avant les charges de restructuration, dont 1,8 million \$ au deuxième trimestre de 2022 (deuxième trimestre de 2021 : 9,4 millions \$) et 2,0 millions \$ pour le premier semestre de 2022 (pour le premier semestre de 2021 : 9,7 millions \$) ont été engagés dans le secteur Services d'ingénierie.

## AUTRE INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

| AUX<br>(EN NOMBRE DE JOURS)                                                                      | 30 JUIN 2022 | 30 JUIN 2021 <sup>(1)</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie <sup>(2)</sup> | 60 jours     | 54 jours                    |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

Au 30 juin 2022 et au 30 juin 2021, le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie se chiffrait à 60 jours et à 54 jours, respectivement.

## 4.1.4.2 ÉNERGIE NUCLÉAIRE

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                | DEUXIÈMES TRIMESTRES |          | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------|--------------------------------------------|----------|
|                                                                                            | 2022                 | 2021     | 2022                                       | 2021     |
| Produits provenant du secteur Énergie nucléaire                                            | 221,0 \$             | 234,7 \$ | 453,1 \$                                   | 463,8 \$ |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire                               | 32,5 \$              | 33,2 \$  | 66,8 \$                                    | 65,1 \$  |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Énergie nucléaire (%) | 14,7 %               | 14,2 %   | 14,7 %                                     | 14,0 %   |
| Informations supplémentaires                                                               |                      |          |                                            |          |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Énergie nucléaire <sup>(1)</sup>               | 36,0 \$              | 37,8 \$  | 73,9 \$                                    | 73,2 \$  |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                                          | 808,3 \$             | 830,8 \$ | 808,3 \$                                   | 830,8 \$ |
| Ratio des octrois sur les produits (%) <sup>(1)</sup>                                      | 103 %                | 77 %     | 94 %                                       | 87 %     |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 221,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 234,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, soit une baisse de 5,8 %. Cela est principalement attribuable à une baisse du volume aux États-Unis et au Canada résultant principalement d'une baisse du niveau d'activité sur certains projets d'envergure qui a été partiellement contrebalancée par une hausse du volume en Europe. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Énergie nucléaire était de 5,3 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Les produits provenant du secteur Énergie nucléaire se sont chiffrés à 453,1 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 463,8 millions \$ pour le premier semestre de 2021, soit une baisse de 2,3 %. Cela est principalement attribuable aux facteurs susmentionnés. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Énergie nucléaire était de 1,7 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire a diminué pour s'établir à 32,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 36,0 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 33,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 37,8 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2021, principalement en raison d'un apport plus faible aux États-Unis, partiellement contrebalancé par un apport plus élevé au Canada.

**Le RAII sectoriel ajusté du secteur Énergie nucléaire a augmenté pour s'établir à 66,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 73,9 millions \$) pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 65,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 73,2 millions \$) pour le premier semestre de 2021, principalement en raison d'un apport plus élevé au Canada et en Europe, partiellement contrebalancé par un apport plus faible aux États-Unis.

## 4.1.4.3 E&amp;E

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                  | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                     |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                                                                              | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Produits provenant du secteur E&E                                            | 104,8 \$             | 104,4 \$            | 241,3 \$                                   | 246,0 \$            |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E                               | 11,4 \$              | 13,4 \$             | 23,1 \$                                    | 25,8 \$             |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur E&E (%) | 10,9 %               | 12,8 %              | 9,6 %                                      | 10,5 %              |
| Informations supplémentaires                                                 |                      |                     |                                            |                     |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur E&E <sup>(2)</sup>               | 13,7 \$              | 14,0 \$             | 26,0 \$                                    | 27,0 \$             |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                            | 5 516,3 \$           | 5 849,8 \$          | 5 516,3 \$                                 | 5 849,8 \$          |
| Ratio des octrois sur les produits (%) <sup>(2)</sup>                        | 22 %                 | 27 %                | 22 %                                       | 141 %               |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur E&E se sont chiffrés à 104,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, un niveau comparable à 104,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. En excluant l'incidence des variations des taux de change, les produits internes (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur E&E pour le deuxième trimestre de 2022 étaient également à un niveau comparable aux produits internes de la période correspondante de 2021.

**Les produits provenant du secteur E&E se sont chiffrés à 241,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 246,0 millions \$ pour le premier semestre de 2021, soit une baisse de 1,9 %. Cela s'explique principalement par un niveau plus faible de services supplémentaires sur certains contrats existants au deuxième trimestre de 2022 par rapport à la période correspondante de 2021. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la contraction interne des produits (une mesure financière non conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur E&E était de 2,5 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E s'est établi à un montant de 11,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 13,7 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 13,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 14,0 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2021, une diminution principalement attribuable à une marge brute plus faible par rapport aux différences de composition des contrats d'une année à l'autre, et à des frais généraux plus élevés au deuxième trimestre de 2022 par rapport au deuxième trimestre de 2021.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur E&E s'est établi à un montant de 23,1 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 26,0 millions \$) pour le premier semestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 25,8 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 27,0 millions \$) pour le premier semestre de 2021, une diminution principalement attribuable à un niveau plus faible de services supplémentaires sur certains contrats existants et à une hausse des dépenses liées aux appels d'offres pour le premier semestre de 2022 comparativement à la période correspondante de 2021.

## 4.1.4.4 LINXON

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                           | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                                                                                                       | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Produits provenant du secteur Linxon                                                                  | 153,7 \$             | 143,4 \$            | 304,2 \$                                   | 275,3 \$            |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon                                                     | 6,5 \$               | 7,3 \$              | 2,0 \$                                     | 13,4 \$             |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Linxon (%)                       | 4,2 %                | 5,1 %               | 0,7 %                                      | 4,9 %               |
| Informations supplémentaires                                                                          |                      |                     |                                            |                     |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon <sup>(2)</sup>                                     | 7,3 \$               | 8,4 \$              | 4,2 \$                                     | 15,6 \$             |
| Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon (%) <sup>(2)</sup> | 5,9 %                | 6,8 %               | 1,7 %                                      | 7,0 %               |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                                                     | 823,3 \$             | 1 042,7             | 823,3 \$                                   | 1 042,7 \$          |
| Ratio des octrois sur les produits (%) <sup>(2)</sup>                                                 | 37 %                 | 103 %               | 50 %                                       | 109 %               |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 153,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 143,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021, soit une augmentation de 7,2 %. Cette augmentation était principalement attribuable à une hausse du niveau d'activité aux États-Unis et au Moyen-Orient. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non-conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Linxon était de 13,7 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Les produits provenant du secteur Linxon se sont chiffrés à 304,2 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 275,3 \$ millions \$ pour le premier semestre de 2021, soit une augmentation de 10,5 %, pour les mêmes facteurs susmentionnés. En excluant l'incidence des variations des taux de change, la croissance interne des produits (une mesure financière non-conforme aux IFRS décrite à la section 9) du secteur Linxon était de 17,3 % comparativement à la période correspondante de 2021.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon a diminué pour s'établir à un montant de 6,5 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 7,3 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 7,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 8,4 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2021, résultant principalement de l'incidence favorable des prévisions pour certains projets au Moyen-Orient au deuxième trimestre de 2021.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Linxon a diminué pour s'établir à un montant de 2,0 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 4,2 millions \$) pour le premier semestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté de 13,4 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté de 15,6 millions \$) pour le premier semestre de 2021, résultant principalement de retards et de coûts plus élevés sur une installation de projet européen, partiellement contrebalancés par une hausse de l'apport de projets aux États-Unis.

**Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon était de 5,9 % pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 6,8 % pour le deuxième trimestre de 2021. **Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets du secteur Linxon était de 1,7 % pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 7,0 % pour le premier semestre de 2021, principalement attribuable à une hausse des produits nets combinée à une baisse du RAIIA sectoriel ajusté. Se reporter à la section 9.4.7 pour le calcul de ce ratio.

## 4.1.4.5 PROJETS CMPF

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                           | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                     | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------------------|---------------------|
|                                                                                       | 2022                 | 2021 <sup>(1)</sup> | 2022                                       | 2021 <sup>(1)</sup> |
| Produits provenant du secteur Projets CMPF                                            | 249,4 \$             | 234,4 \$            | 463,8 \$                                   | 480,2 \$            |
| RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF                               | (36,6) \$            | (25,3) \$           | (67,2) \$                                  | (37,2) \$           |
| Ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits provenant du secteur Projets CMPF (%) | (14,7) %             | (10,8) %            | (14,5) %                                   | (7,8) %             |
| Informations supplémentaires                                                          |                      |                     |                                            |                     |
| RAIIA sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF <sup>(2)</sup>               | (31,1) \$            | (20,2) \$           | (56,7) \$                                  | (26,2) \$           |
| Carnet de commandes (aux 30 juin)                                                     | 828,4 \$             | 1 394,2 \$          | 828,4 \$                                   | 1 394,2 \$          |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS ou mesure financière supplémentaire. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures et pour les renvois au rapprochement avec la mesure la plus directement comparable conforme aux normes IFRS, selon le cas.

**Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 249,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 234,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. **Les produits du secteur Projets CMPF se sont chiffrés à 463,8 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 480,2 millions \$ pour le premier semestre de 2021, alors que le carnet de commandes des projets CMPF continuait de diminuer.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 36,6 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 31,1 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 25,3 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 20,2 millions \$) pour le deuxième trimestre de 2021. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le deuxième trimestre de 2022 était principalement attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts sur un projet d'envergure, un résultat négatif sur une réclamation d'un tiers qui a été réglée au cours du trimestre ainsi qu'à une hausse des frais généraux du secteur. Le secteur Projets CMPF a continué d'être affecté par la COVID-19, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'inflation, ce qui a entraîné des pertes de productivité, des retards et des accroissements de coûts pour certains projets CMPF. Les répercussions sur la productivité attribuables à la COVID-19 ont augmenté considérablement avec le variant Omicron, y compris un taux d'absentéisme nettement plus élevé pour certains projets pendant certaines périodes, ainsi qu'en raison de grèves de la main-d'œuvre dans la province de l'Ontario. De plus, les hausses importantes de l'inflation ont eu une incidence sur les coûts de la main-d'œuvre directe, de matériaux et d'autres coûts dans l'ensemble des projets.

Le RAII sectoriel ajusté négatif du deuxième trimestre de 2021 était principalement attribuable à une réduction de la marge brute, car le deuxième trimestre de 2021 comprenait les coûts de clôture de certains projets sur le point de s'achever et les effets de la COVID-19.

**Le RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Projets CMPF s'est établi à un montant négatif de 67,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 56,7 millions \$) pour le premier semestre de 2022**, comparativement à un RAII sectoriel ajusté négatif de 37,2 millions \$ (RAIIA sectoriel ajusté négatif de 26,2 millions \$) pour le premier semestre de 2021. Le RAII sectoriel ajusté négatif pour le premier semestre de 2022 était principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés.

Le RAII sectoriel ajusté négatif du premier semestre de 2021 était principalement attribuable à une réduction de la marge brute, car le premier semestre de 2021 comprenait les coûts de clôture de certains projets sur le point de s'achever et les effets de la COVID-19.

## 4.1.4.6 CAPITAL

| (EN MILLIONS \$)                                                 | DEUXIÈMES TRIMESTRES |         | PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS<br>LES 30 JUIN |         |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|---------|--------------------------------------------|---------|
|                                                                  | 2022                 | 2021    | 2022                                       | 2021    |
| <b>Produits provenant du secteur Capital</b>                     | <b>13,9 \$</b>       | 19,8 \$ | <b>30,3 \$</b>                             | 41,5 \$ |
| RAII sectoriel ajusté provenant des investissements de Capital : |                      |         |                                            |         |
| Provenant de l'Autoroute 407 ETR                                 | — \$                 | — \$    | — \$                                       | — \$    |
| Provenant d'autres investissements de Capital <sup>(1)</sup>     | <b>10,9</b>          | 16,4    | <b>23,3</b>                                | 35,1    |
| <b>RAII sectoriel ajusté provenant du secteur Capital</b>        | <b>10,9 \$</b>       | 16,4 \$ | <b>23,3 \$</b>                             | 35,1 \$ |

<sup>(1)</sup> Le RAI sectoriel ajusté des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation.

**Les produits provenant du secteur Capital se sont chiffrés à 13,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 19,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. La baisse des produits pour le deuxième trimestre de 2022 était principalement attribuable à la cession d'InPower BC. G.P. à la Société en commandite SNCL IP en février 2022, combinée à un apport moindre provenant de certains autres investissements.

**Les produits provenant du secteur Capital ont diminué à 30,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 41,5 millions \$ pour le premier semestre de 2021, pour les mêmes facteurs susmentionnés.

**Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 10,9 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2022**, comparativement à 16,4 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2021. La baisse du RAI sectoriel ajusté était principalement attribuable à la cession d'InPower BC. G.P. à la Société en commandite SNCL IP en février 2022, qui par conséquent a réduit son apport aux résultats financiers de Capital depuis ce moment, combinée à un apport moindre provenant de certains autres investissements.

**Le RAI sectoriel ajusté provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 23,3 millions \$ pour le premier semestre de 2022**, comparativement à 35,1 millions \$ pour le premier semestre de 2021. La baisse du RAI sectoriel ajusté était principalement attribuable aux mêmes facteurs susmentionnés.



## Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir)

Le carnet de commandes est défini comme un indicateur prévisionnel des produits prévus qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes et correspondant au prix de transaction réparti entre les obligations de prestation restant à remplir. La direction pourrait devoir effectuer des estimations quant aux produits qui seront tirés de certains contrats.

Le carnet de commandes provient principalement de trois principaux types de contrats : **les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats d'IAC normalisés et les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire.**

- **Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie** : Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent tous les contrats de la Société qui génèrent des produits, à l'exception des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire décrits ci-après. Dans le cadre des contrats de type remboursable, la Société facture au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est facturé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond ou d'un prix cible accompagné d'incitatifs ou de désincitatifs. Les contrats de services d'ingénierie comprennent les ententes relatives au temps et au matériel basées sur les taux horaires, ainsi que les contrats à prix forfaitaire assortis de risques limités en ce qui touche à l'approvisionnement ou à la construction. Les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie comprennent aussi tous les contrats d'E&E, dont certains sont des ententes à prix forfaitaire et d'autres sont assujettis à des clauses d'ajustement de prix telles que l'indexation en fonction de l'inflation.
- **Contrats d'IAC normalisés** : Dans le cadre des contrats d'IAC normalisés, la Société offre une gamme de services d'IAC récurrents qui sont des solutions normalisées à faible risque pour i) les centrales de refroidissement urbain et ii) les projets de postes électriques exécutés par l'intermédiaire de sa filiale Linxon.
- **Contrats de construction clés en main à prix forfaitaire** : Dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût supérieur ou inférieur au coût initialement estimé. Bien que ces projets soient à un prix forfaitaire, le montant des produits associés pourrait néanmoins varier en fonction des autorisations de modification, des réclamations ou d'autres modifications contractuelles, négociées ou autrement accordées, qui pourraient prendre diverses formes. Les projets de cette catégorie étaient tous à l'origine des contrats forfaitaires et, malgré le fait que dans certains cas ils ont été modifiés pour changer leur exposition au risque lié à l'aspect forfaitaire, ils continuent d'être présentés dans cette catégorie.

## CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur.

| (EN MILLIONS \$ CA)<br>PAR SECTEUR                              | 30 JUIN<br>2022    | 31 DÉCEMBRE<br>2021 <sup>(1)</sup> | 30 JUIN<br>2021 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Services d'ingénierie                                           | 4 158,4 \$         | 3 769,0 \$                         | 3 745,8 \$                     |
| Énergie nucléaire                                               | 808,3              | 834,9                              | 830,8                          |
| E&E                                                             | 5 516,3            | 5 705,4                            | 5 849,8                        |
| Linxon                                                          | 823,3              | 974,2                              | 1 042,7                        |
| <b>SNCL Services – Total</b>                                    | <b>11 306,2 \$</b> | <b>11 283,5 \$</b>                 | <b>11 469,2 \$</b>             |
| <b>Projets CMPF</b>                                             | <b>828,4 \$</b>    | <b>1 166,9 \$</b>                  | <b>1 394,2 \$</b>              |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                                        | <b>12 134,7 \$</b> | <b>12 450,4 \$</b>                 | <b>12 863,5 \$</b>             |
| <b>Capital <sup>(2)</sup></b>                                   | <b>31,4 \$</b>     | <b>146,6 \$</b>                    | <b>148,7 \$</b>                |
| <b>Total provenant des activités poursuivies <sup>(3)</sup></b> | <b>12 166,1 \$</b> | <b>12 597,0 \$</b>                 | <b>13 012,2 \$</b>             |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

<sup>(2)</sup> Le carnet de commandes provenant de Capital représente le montant provenant d'une concession qui sera constaté comme produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dans le secteur Capital.

<sup>(3)</sup> Représente le carnet de commandes excluant le carnet de commandes lié aux activités abandonnées de néant au 30 juin 2022, de néant au 31 décembre 2021 et de 0,9 \$ milliard \$ au 30 juin 2021.

**Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 12,2 milliards \$ au 30 juin 2022, comparativement à 12,6 milliards \$ au 31 décembre 2021, principalement en raison d'une diminution dans les secteurs Projets CMPF, Capital, E&E, Énergie nucléaire et Linxon, partiellement contrebalancée par une augmentation dans le secteur Services d'ingénierie. La baisse du carnet de commandes du secteur Capital était principalement attribuable à la cession d'InPower BC G.P. au premier trimestre de 2022.**

## CARNET DE COMMANDES PAR TYPE DE CONTRATS

Les tableaux suivants présentent les montants et la pondération des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, des contrats d'IAC normalisés et des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire dans le carnet de commandes de chaque secteur au 30 juin 2022, au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2021.

| AU 30 JUIN 2022<br>(EN MILLIONS \$)                  | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE |              | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS |            | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE |              |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| PAR SECTEUR                                          |                                                                    |              |                              |            |                                                                   |              |
| Services d'ingénierie                                | 4 113,1 \$                                                         | 99 %         | 45,3 \$                      | 1 %        | — \$                                                              | — %          |
| Énergie nucléaire                                    | 789,9                                                              | 98 %         | —                            | — %        | 18,4                                                              | 2 %          |
| E&E                                                  | 5 516,3                                                            | 100 %        | —                            | — %        | —                                                                 | — %          |
| Linxon                                               | 1,8                                                                | — %          | 821,5                        | 100 %      | —                                                                 | — %          |
| <b>SNCL Services – Total</b>                         | <b>10 421,1 \$</b>                                                 | <b>92 %</b>  | <b>866,8 \$</b>              | <b>8 %</b> | <b>18,4 \$</b>                                                    | <b>— %</b>   |
| <b>Projets CMPF</b>                                  | <b>— \$</b>                                                        | <b>— %</b>   | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>828,4 \$</b>                                                   | <b>100 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                             | <b>10 421,1 \$</b>                                                 | <b>86 %</b>  | <b>866,8 \$</b>              | <b>7 %</b> | <b>846,8 \$</b>                                                   | <b>7 %</b>   |
| <b>Capital</b>                                       | <b>31,4 \$</b>                                                     | <b>100 %</b> | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>— \$</b>                                                       | <b>— %</b>   |
| <b>Total provenant<br/>des activités poursuivies</b> | <b>10 452,5 \$</b>                                                 | <b>86 %</b>  | <b>866,8 \$</b>              | <b>7 %</b> | <b>846,8 \$</b>                                                   | <b>7 %</b>   |

| AU 31 DÉCEMBRE 2021 <sup>(1)</sup><br>(EN MILLIONS \$) | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE |              | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS |            | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE |              |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| PAR SECTEUR                                            |                                                                    |              |                              |            |                                                                   |              |
| Services d'ingénierie                                  | 3 714,6 \$                                                         | 99 %         | 54,4 \$                      | 1 %        | — \$                                                              | — %          |
| Énergie nucléaire                                      | 810,5                                                              | 97 %         | —                            | — %        | 24,4                                                              | 3 %          |
| E&E                                                    | 5 705,4                                                            | 100 %        | —                            | — %        | —                                                                 | — %          |
| Linxon                                                 | 60,3                                                               | 6 %          | 913,9                        | 94 %       | —                                                                 | — %          |
| <b>SNCL Services – Total</b>                           | <b>10 290,7 \$</b>                                                 | <b>91 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>9 %</b> | <b>24,4 \$</b>                                                    | <b>— %</b>   |
| <b>Projets CMPF</b>                                    | <b>— \$</b>                                                        | <b>— %</b>   | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>1 166,9 \$</b>                                                 | <b>100 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                               | <b>10 290,7 \$</b>                                                 | <b>83 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>8 %</b> | <b>1 191,3 \$</b>                                                 | <b>10 %</b>  |
| <b>Capital</b>                                         | <b>146,6 \$</b>                                                    | <b>100 %</b> | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>— \$</b>                                                       | <b>— %</b>   |
| <b>Total provenant<br/>des activités poursuivies</b>   | <b>10 437,3 \$</b>                                                 | <b>83 %</b>  | <b>968,3 \$</b>              | <b>8 %</b> | <b>1 191,3 \$</b>                                                 | <b>9 %</b>   |

| AU 30 JUIN 2021 <sup>(1)</sup><br>(EN MILLIONS \$)   | CONTRATS DE TYPE<br>REMBOURSABLE ET<br>DE SERVICES<br>D'INGÉNIERIE |              | CONTRATS D'IAC<br>NORMALISÉS |            | CONTRATS DE<br>CONSTRUCTION<br>CLÉS EN MAIN À<br>PRIX FORFAITAIRE |              |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| PAR SECTEUR                                          |                                                                    |              |                              |            |                                                                   |              |
| Services d'ingénierie                                | 3 666,9 \$                                                         | 98 %         | 78,9 \$                      | 2 %        | — \$                                                              | — %          |
| Énergie nucléaire                                    | 791,4                                                              | 95 %         | —                            | — %        | 39,4                                                              | 5 %          |
| E&E                                                  | 5 849,8                                                            | 100 %        | —                            | — %        | —                                                                 | — %          |
| Linxon                                               | 56,1                                                               | 5 %          | 986,7                        | 95 %       | —                                                                 | — %          |
| <b>SNCL Services – Total</b>                         | <b>10 364,3 \$</b>                                                 | <b>90 %</b>  | <b>1 065,6 \$</b>            | <b>9 %</b> | <b>39,4 \$</b>                                                    | <b>— %</b>   |
| <b>Projets CMPF</b>                                  | <b>— \$</b>                                                        | <b>— %</b>   | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>1 394,2 \$</b>                                                 | <b>100 %</b> |
| <b>SP&amp;GP – Total</b>                             | <b>10 364,3 \$</b>                                                 | <b>81 %</b>  | <b>1 065,6 \$</b>            | <b>8 %</b> | <b>1 433,6 \$</b>                                                 | <b>11 %</b>  |
| <b>Capital</b>                                       | <b>148,7 \$</b>                                                    | <b>100 %</b> | <b>— \$</b>                  | <b>— %</b> | <b>— \$</b>                                                       | <b>— %</b>   |
| <b>Total provenant<br/>des activités poursuivies</b> | <b>10 513,0 \$</b>                                                 | <b>81 %</b>  | <b>1 065,6 \$</b>            | <b>8 %</b> | <b>1 433,6 \$</b>                                                 | <b>11 %</b>  |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 de ce rapport de gestion).

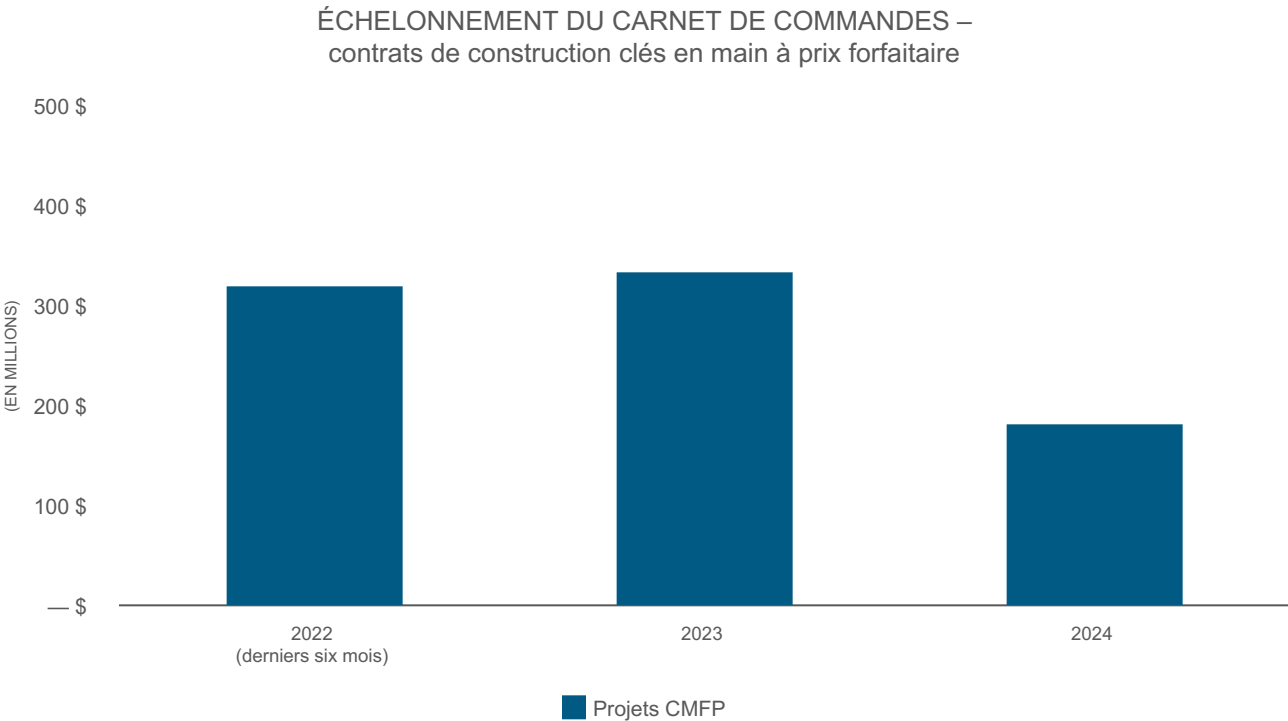
ÉCHELONNEMENT DU CARNET DE COMMANDES

Les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire inclus dans le carnet de commandes ont une date prévue d'achèvement qui se situe entre 2022 et 2024. La Société honorera les obligations contractuelles de ses projets de construction clés en main à prix forfaitaire actuels. Il est possible que la Société doive accepter des avis de modification dans le cadre des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire existants, ce qui pourrait prolonger la durée de ces contrats.

En outre, un certain nombre de contrats de projet, particulièrement dans le secteur Projets CMPE, comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des coûts ou des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question. Voir la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

La majorité du carnet de commandes provenant des contrats de construction clés en main à prix forfaitaire provient des projets suivants : le Réseau express métropolitain (le « REM »), le prolongement de la ligne Trillium (le « Trillium ») et le système de transport léger sur rail (le « SLR ») Eglinton. Les trois projets ont subi, et continuent de subir, l'incidence négative de la COVID-19, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'inflation.

Alors que l'échelonnement du carnet de commandes présenté ci-après intègre les meilleures estimations de la Société, le calendrier des projets comporte des incertitudes. Se reporter à la section 14, « Risques et incertitudes », du rapport de gestion annuel de 2021 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.





## Liquidités et ressources financières

La présente section a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et des ressources financières de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- la présentation des **sources de financement** de la Société;
- la description de la **dette et des accords de financement** de la Société et de ses **indicateurs de la gestion du capital**;
- la mise à jour sur les **notations de crédit** de la Société;
- la présentation des **dividendes déclarés** par la Société;
- l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- l'analyse de la **situation financière** de la Société au 30 juin 2022, comparativement à sa situation financière au 31 décembre 2021.

### 6.1 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                                       | 2022       | 2021       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :                                                                 |            |            |
| Activités d'exploitation                                                                                          | (262,7) \$ | 83,7 \$    |
| Activités d'investissement                                                                                        | (50,6)     | (106,2)    |
| Activités de financement                                                                                          | 271,2      | (243,2)    |
| Diminution liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (1,1)      | (4,4)      |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                                                | (43,2) \$  | (270,0) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période <sup>(1)</sup>                                     | 610,6      | 932,9      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période                                                    | 567,4 \$   | 662,9 \$   |

<sup>(1)</sup> Le montant de 610,6 millions \$ au 31 décembre 2021 comprenait 2,2 millions \$ de trésorerie et équivalents de trésorerie inclus à la rubrique « Actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente ».

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 43,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, comparativement à une diminution de 270,0 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, comme il est expliqué ci-dessous.**

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

**Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 262,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2022**, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 83,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

| (EN MILLIONS \$)                                                                                                                                                    | PÉRIODE DE SIX MOIS |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2021                                                                   | 83,7 \$             |
| <b>Variation entre les six premiers mois de 2022 et les six premiers mois de 2021 :</b>                                                                             |                     |
| Diminution du résultat net                                                                                                                                          | (97,5)              |
| Augmentation des impôts sur le résultat payés                                                                                                                       | (30,4)              |
| Augmentation des impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net                                                                                               | 29,3                |
| Diminution des charges financières nettes comptabilisées en résultat net                                                                                            | (8,7)               |
| Diminution des amortissements                                                                                                                                       | (9,1)               |
| Augmentation des intérêts payés                                                                                                                                     | (8,1)               |
| Diminution du bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                                            | 2,0                 |
| Diminution des dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                            | (4,7)               |
| Diminution de la charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie                                          | (17,8)              |
| Augmentation des dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence                            | 9,6                 |
| Diminution de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats                                                                    | 34,5                |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                                     | (4,3)               |
| Diminution des coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net                                                                          | (7,6)               |
| Augmentation des coûts de restructuration et de transformation payés                                                                                                | (3,7)               |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                         | 27,4                |
| Variation de la perte (du gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net                                                 | 9,3                 |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente | 6,2                 |
| Variation nette des autres provisions                                                                                                                               | (37,6)              |
| Autres éléments                                                                                                                                                     | (50,6)              |
| Variation des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement            | (161,7) \$          |
| Changement provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement                                                                       | (184,7)             |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2022</b>                                                             | <b>(262,7) \$</b>   |

- **Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 1,1 million \$ pour les six premiers mois de 2022**, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 162,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2021.
- Comme il est décrit à la note 10C des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022, **les flux de trésorerie nets affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 263,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2022**, contre des flux de trésorerie nets affectés de 79,1 millions \$ pour les six premiers mois de 2021. Cette différence reflète principalement une variation défavorable de l'actif sur contrats, des créances clients, des autres passifs non financiers courants et des autres actifs financiers courants, partiellement contrebalancés par une variation favorable surtout des dettes fournisseurs et charges à payer et du passif sur contrats.
- En ce qui concerne les branches d'activité, SNCL Services a généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 152,8 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, comparativement à 278,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, alors que le secteur Projets CMPF a affecté des flux de trésorerie aux activités d'exploitation de 225,3 millions \$ pour les six premiers mois de 2022, comparativement à 153,7 millions \$ pour les six premiers mois de 2021. Les activités abandonnées n'ont pas

généralisé de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2022, comparativement à des flux de trésorerie de 31,9 millions \$ provenant des activités d'exploitation pour les six premiers mois de 2021. Le solde restant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est lié au secteur Capital, aux activités corporatives et aux éléments qui ne sont pas attribués aux secteurs de la Société ni aux activités abandonnées.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

**Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont établis à 50,6 millions \$ pour les six premiers mois de 2022**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement de 106,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

| (EN MILLIONS \$)                                                                                                      | PÉRIODE DE SIX MOIS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2021                    | (106,2) \$          |
| <b>Variation entre les six premiers mois de 2022 et les six premiers mois de 2021 :</b>                               |                     |
| Diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles                                                             | 3,9                 |
| Augmentation des paiements au titre des investissements de Capital                                                    | (38,9)              |
| Variation favorable des liquidités soumises à restrictions                                                            | 1,1                 |
| Hausse de l'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement | 34,3                |
| Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital                                                 | 40,5                |
| Autres éléments                                                                                                       | 14,8                |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement pour les six premiers mois de 2022</b>             | <b>(50,6) \$</b>    |

- **Pour les six premiers mois de 2022, les paiements au titre des investissements de Capital ont totalisé 39,6 millions \$**, comparativement à 0,7 \$ million pour la période correspondante de 2021. Les paiements effectués au cours du six premiers mois de 2022 comprenaient l'apport de la Société au Carlyle Global Infrastructure Opportunity Fund, L.P.
- **L'entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital de 40,5 millions \$** provient de la cession d'InPower BC G.P. au cours du premier trimestre de 2022.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

**Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ont totalisé 271,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2022**, comparativement à des flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement de 243,2 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, une variation dont le rapprochement est présenté ci-dessous :

| (EN MILLIONS \$)                                                                                         | PÉRIODE DE SIX MOIS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement pour les six premiers mois de 2021         | (243,2) \$          |
| <b>Variation entre les six premiers mois de 2022 et les six premiers mois de 2021 :</b>                  |                     |
| Baisse du remboursement de la dette avec recours                                                         | 173,4               |
| Hausse de l'augmentation de la dette avec recours                                                        | 320,4               |
| Baisse du remboursement de la dette sans recours                                                         | 8,5                 |
| Baisse de l'augmentation de la dette sans recours                                                        | (4,4)               |
| Paiement moindre d'obligations locatives                                                                 | 14,6                |
| Autres éléments                                                                                          | 1,8                 |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement pour les six premiers mois de 2022</b> | <b>271,2 \$</b>     |

- Les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement entre les six premiers mois de 2022 et de 2021 sont principalement expliquées par les facteurs indiqués au tableau ci-dessus. Plus particulièrement, les transactions suivantes liées à la dette avec recours ont eu lieu pendant ces périodes :
  - Au premier trimestre de 2021, la Société a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions \$.

- La Société présente également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture dans son état de la situation financière pour les passifs issus des activités de financement pour les premiers semestres terminés le 30 juin 2022 et le 30 juin 2021 à la note 10D des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022.
- La Société n'a pas émis ni racheté d'actions au cours des six premiers mois de 2022 ni au cours des six premiers mois de 2021. Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 26 juillet 2022 était de 175 554 252, alors que 375 075 options sur actions étaient en cours à la même date.
- Les dividendes payés au cours des six premiers mois de 2022 de 7,0 millions \$** sont demeurés stables par rapport à ceux payés au cours des six premiers mois de 2021.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS)

Les flux de trésorerie disponibles (affectés), une mesure non conforme aux normes IFRS, sont calculés comme suit :

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                               | 2022              | 2021            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation                             | (262,7) \$        | 83,7 \$         |
| Paiement du règlement des accusations fédérales (SPPC) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus | 10,2              | 10,2            |
| Paiement lié à l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation ci-dessus           | 6,0               | —               |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                                 | (34,4)            | (38,2)          |
| Paiement d'obligations locatives                                                                          | (44,0)            | (58,6)          |
| <b>Flux de trésorerie (affectés) <sup>(1)</sup></b>                                                       | <b>(324,9) \$</b> | <b>(2,9) \$</b> |

<sup>(1)</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur cette mesure financière.

**Les flux de trésorerie affectés par la Société se sont chiffrés à 324,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2022**, comparativement à des flux de trésorerie affectés de 2,9 millions \$ pour les six premiers mois de 2021, principalement en raison de flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation au cours des six premiers mois de 2022, comparativement à des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation au cours des six premiers mois de 2021.

## 6.2 SOURCES DE FINANCEMENT

| (EN MILLIONS \$)                                                                  | 30 JUIN<br>2022 | 31 DÉCEMBRE<br>2021 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                           | 567,4 \$        | 608,4 \$            |
| Portion inutilisée de facilité de crédit renouvelable engagée <sup>(1), (2)</sup> | 1 382,7 \$      | 2 292,7 \$          |

<sup>(1)</sup> Incluant les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit émises sur une base engagée, mais excluant les lettres de crédit bilatérales qui peuvent être émises sur une base non engagée.

<sup>(2)</sup> Excluant l'incidence potentielle des limites de crédit qui pourraient être imposées en vertu des clauses restrictives.

Au 30 juin 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 567,4 millions \$, comparativement à 608,4 millions \$ au 31 décembre 2021.

En outre, au 30 juin 2022, la Société avait une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de 2 000 millions \$ en vertu de sa convention de crédit (31 décembre 2021 : 2 600 millions \$), dont un montant de 1 382,7 millions \$ était inutilisé (31 décembre 2021 : 2 292,7 millions \$), et des facilités de crédit non engagées au moyen de lettres de crédit bilatérales.

Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques, incertitudes et limites, notamment, sans s'y limiter, les risques décrits à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021, ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. Cependant, la pandémie de COVID-19 actuelle a créé, et continue de créer, un environnement et des circonstances dans lesquels il est difficile de prévoir la conjoncture économique, le contexte financier et l'accès aux marchés financiers, du crédit et des capitaux et, par

conséquent, les déclarations concernant les liquidités futures de la Société sont incertaines et dépendent des risques et des incertitudes liés à la pandémie de COVID-19. Se reporter également à la section 14, « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2021 pour obtenir une meilleure vue d'ensemble des risques et incertitudes liés à la pandémie de COVID-19 auxquels la Société est exposée.

Par ailleurs, en raison de la nature des activités de la Société et du fait qu'elle exerce ses activités par l'intermédiaire de plusieurs entités et partenariats à l'échelle internationale, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont répartis dans de nombreux emplacements. Afin de gérer ses besoins et réserves de trésorerie, la Société a conclu diverses ententes d'équilibrage de trésorerie avec des institutions financières et peut transférer des soldes de trésorerie entre les filiales, partenariats ou entités émettrices ou a recours à des facilités de crédit pour répondre aux besoins en capital de certains projets ou effectuer d'autres décaissements.

## 6.3 DETTE ET ACCORDS DE FINANCEMENT

### CLAUSES FINANCIÈRES RESTRICTIVES

Au 30 juin 2022, la Société devait maintenir un ratio de la dette nette avec recours sur le RAIIA (tel que défini dans les ententes de financement pertinentes) ne dépassant pas : a) 3,75 fois en vertu de la convention de crédit de la Société; b) 3,50 fois en vertu de la convention de prêt, datée du 20 avril 2017, entre SNC-Lavalin Autoroute Holding inc. (« Autoroute Holding »), une filiale indirecte entièrement détenue de la Société, et CDPQ Revenu Fixe I inc. (« CDPQ RF »), une filiale entièrement détenue de la Caisse de dépôt et placement du Québec (dans sa version modifiée, mise à jour ou autrement révisée, de temps à autre, la « convention de prêt avec la CDPQ » et le prêt avec recours limité qui y est établi, soit le « prêt de la CDPQ »). La Société se conformait à ces clauses restrictives au 30 juin 2022.

### REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 3

Au premier trimestre de 2021, SNC-Lavalin a remboursé intégralement à l'échéance les débentures de série 3 pour un montant total en capital de 175,0 millions \$.

### MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT

Le 16 mai 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente avec ses prêteurs pour modifier sa convention de crédit. Conformément à l'entente modifiée et redressée, le principal de la facilité de crédit renouvelable de la Société a été ramené de 2 600 millions \$ à 2 000 millions \$. La facilité de crédit renouvelable de la Société sera encore réduite à 1 800 millions \$ en avril 2023. Le principal de l'emprunt à terme est demeuré inchangé, à 500 millions \$. La date d'échéance des facilités de crédit a été reportée jusqu'en mai 2025.

Les modifications intégraient également certains objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fondés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, telle que définie dans la convention, de 60 % d'ici 2025, en utilisant 2019 comme année de référence, et en augmentant la diversité au sein de l'effectif de la Société, l'accent étant mis sur l'atteinte de 25 % de représentation féminine dans les postes de gestion et professionnels de niveau supérieur d'ici 2025. Si la Société atteint ces objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit diminueront. Si la Société n'atteint pas ses objectifs, les coûts d'emprunt globaux au titre des facilités de crédit augmenteront.

## 6.4 INDICATEURS DE LA GESTION DU CAPITAL

La Société évalue périodiquement la structure de son capital en utilisant certains ratios qui sont décrits ci-après.

### RATIO DE LA DETTE NETTE AVEC RECOURS ET AVEC RECOURS LIMITÉ SUR LE RAIIA AJUSTÉ

Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant net de la dette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée au RAIIA ajusté de la période correspondante de 12 mois, comme suit :

| (EN MILLIONS \$, À L'EXCEPTION DU RATIO)                                                             | 30 JUIN<br>2022   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Dettes avec recours limité                                                                           | 400,0 \$          | 400,0 \$            |
| Dettes avec recours                                                                                  | 1 414,9           | 1 094,1             |
| Déduire :                                                                                            |                   |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                                              | 567,4             | 608,4               |
| <b>Dettes nettes avec recours et avec recours limité <sup>(1)</sup></b>                              | <b>1 247,5 \$</b> | <b>885,7 \$</b>     |
| <b>RAIIA ajusté (sur 12 mois consécutifs) <sup>(1)</sup></b>                                         | <b>440,6 \$</b>   | <b>525,0 \$</b>     |
| <b>Ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RIIA ajusté <sup>(1)</sup></b> | <b>2,8</b>        | <b>1,7</b>          |

<sup>(1)</sup> Mesure ou ratio financier non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

Bien que le niveau de la dette avec recours limité soit demeuré stable au 30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021, l'augmentation de la dette avec recours pour les six premiers mois de 2022 combinée à une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la même période a donné lieu à une augmentation de la dette nette avec recours et avec recours limité au 30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021. Compte tenu de la baisse du RIIA ajusté pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2022 par rapport à la période de douze mois terminée le 31 décembre 2021, le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 2,8 au 30 juin 2022, comparativement à 1,7 au 31 décembre 2021.

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES (« RCPMA »)

**Le RCPMA est une mesure financière supplémentaire.** Une définition de cette mesure financière supplémentaire est présentée à la section 9. **Le RCPMA s'est établi à 11,1 % pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2022**, comparativement à -24,4 % pour la période correspondante de 2021.

### 6.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Il n'y a pas eu de changement aux notations de crédit de la Société au cours du premier semestre de 2022, demeurant à BB (élevée) selon DBRS et à BB+ selon S&P Global Ratings.

### 6.6 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action ont été déclarés le 3 mars 2022 et le 5 mai 2022 et versés le 31 mars 2022 et le 2 juin 2022 comparativement à des dividendes trimestriels en trésorerie de 0,02 \$ par action déclarés au premier semestre de 2021 et versés le 6 avril 2021 et le 11 juin 2021.

### 6.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les renseignements détaillés sur les diverses obligations contractuelles de la Société figurent dans la section 8.8 du rapport de gestion annuel de 2021. Au cours du premier semestre de 2022, il n'y a eu aucune modification importante des obligations contractuelles de la Société, autres que les modifications à la convention de crédit décrites à la section 6.3 ci-dessus.

### 6.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi que la gestion connexe de ces risques, sont décrites à la note 30 des états financiers annuels de 2021 et mises à jour lorsque requis à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022. Pour le premier semestre de 2022, il n'est survenu aucune modification importante à la nature des risques découlant des instruments financiers, à la gestion connexe de ces risques et à la classification des instruments financiers. De plus, il n'y a pas eu de changement à la méthodologie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière consolidée de la Société.

## 6.9 SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente une analyse des variations dans la situation financière de la Société entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

| (EN MILLIONS \$)                                              | 30 JUIN<br>2022   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | VARIATION (\$)    | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actifs courants                                               | 3 473,3 \$        | 3 632,3 \$          | (159,0) \$        | La diminution des actifs courants était principalement attribuable à la cession au cours du premier trimestre de 2022 d'InPower BC G.P., dont les actifs étaient présentés à la rubrique de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, combinée à une baisse des créances clients et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, partiellement contrebalancées par une augmentation de l'actif sur contrats et des autres actifs non financiers courants.                                                                                                                                                                              |
| Actifs non courants                                           | 6 165,3           | 6 243,7             | (78,4)            | La diminution des actifs non courants provenait principalement de l'incidence des variations des devises étrangères sur le goodwill et les immobilisations incorporelles liées au regroupement d'entreprises, partiellement contrebalancée par une augmentation des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de l'actif d'impôt sur le résultat différé et de la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services.                                                                                                                                                                                                |
| <b>Total de l'actif</b>                                       | <b>9 638,6 \$</b> | <b>9 876,0 \$</b>   | <b>(237,4) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Passifs courants                                              | 4 168,0 \$        | 3 951,3 \$          | 216,7 \$          | La hausse des passifs courants était principalement attribuable à une augmentation de la dette avec recours courante en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la Société combinée à une hausse des autres passifs financiers courants et des dettes fournisseurs et charges à payer, partiellement contrebalancées par la cession au cours du premier trimestre de 2022 d'InPower BC G.P., dont les passifs étaient présentés à la rubrique du passif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2021, combinée à une diminution des autres passifs non financiers courants, de la tranche à court terme des provisions et du passif sur contrats. |
| Passifs non courants                                          | 2 506,9           | 2 931,2             | (424,3)           | La diminution des passifs non courants était principalement attribuable à la baisse de la tranche à long terme de la dette avec recours, découlant du classement de certaines débetures dans le passif courant, combinée à une baisse de la tranche à long terme des provisions, de la tranche à long terme des obligations locatives et des autres passifs financiers non courants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Total du passif</b>                                        | <b>6 674,9 \$</b> | <b>6 882,5 \$</b>   | <b>(207,6) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin | 2 944,8 \$        | 2 973,4 \$          | (28,6) \$         | La diminution était principalement attribuable à une baisse des autres composantes des capitaux propres, surtout en raison de la perte de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par des gains de réévaluation liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Participations ne donnant pas le contrôle                     | 18,9              | 20,1                | (1,2)             | Pas de variation importante par rapport au 31 décembre 2021.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Total des capitaux propres</b>                             | <b>2 963,7 \$</b> | <b>2 993,5 \$</b>   | <b>(29,8) \$</b>  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Total des capitaux propres et du passif</b>                | <b>9 638,6 \$</b> | <b>9 876,0 \$</b>   | <b>(237,4) \$</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## FONDS DE ROULEMENT

| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 30 JUIN<br>2022   | 31 DÉCEMBRE<br>2021 | VARIATION (\$) | EXPLICATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|-------------------|---------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds de roulement <sup>(1)</sup>           | <b>(694,7) \$</b> | (319,0) \$          | (375,7) \$     | La diminution est attribuable à une variation de multiples actifs et passifs courants, notamment une augmentation de la tranche courante de la dette avec recours, une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et une augmentation des autres passifs financiers courants et des dettes fournisseurs et charges à payer, partiellement contrebalancées par une hausse de l'actif sur contrats. |
| Ratio du fonds de roulement <sup>(1)</sup>  | <b>0,83</b>       | 0,92                | (0,09)         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

<sup>(1)</sup> Mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section 9 pour plus de détails sur ces mesures financières.

## 7 Transactions entre parties liées

La Société présente l'information sur ses transactions entre parties liées, telles que définies à l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, à la note 11 de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

## 8 Méthodes comptables et modifications

Veuillez consulter la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022 pour plus de détails sur les principales méthodes comptables de la Société ainsi que sur les changements, y compris les deux premiers retraitements des chiffres comparatifs expliqués ci-dessous.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour soutenir la prochaine étape de son parcours de transformation vers la croissance, la Société a mis en œuvre un rajustement opérationnel de ses activités. La nouvelle structure axée sur le marché mondial est conçue pour répondre au mieux aux besoins changeants des clients de la Société et pour appuyer les efforts d'obtention de contrats dans ses trois principaux marchés géographiques (soit le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis). Cette structure a donné lieu aux nouveaux secteurs à présenter de la Société suivants : i) Services d'ingénierie, qui réunit le secteur ICGP et les activités de Mines et métallurgie (précédemment incluses dans le secteur Ressources) ainsi que les Services d'infrastructures (excluant E&E et Linxon); ii) Énergie nucléaire; iii) E&E; iv) Linxon; v) Projets CMPF; et vi) Capital.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Société a modifié la présentation de son état du résultat net en regroupant les rubriques « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » et « Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » pour les présenter dans la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs ».

Les changements décrits ci-dessus ont été apportés en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et il a donné lieu au retraitement des chiffres de la période antérieure.

De plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Société a modifié la caractérisation des dépenses corporatives de la Société affectées à ses secteurs lorsqu'elle a calculé et présenté la mesure financière du RAII sectoriel ajusté. Ainsi, la nature des dépenses corporatives affectées aux secteurs, comme la dotation aux amortissements sur les actifs corporatifs de la Société, suit maintenant le montant transféré aux secteurs, afin de mieux correspondre à la nature sous-jacente des coûts attribués. Par le passé, l'attribution se faisait au moyen d'une répartition générale des dépenses, de sorte que la nature de la dépense n'était pas prise en compte dans la mesure du rendement financier du secteur pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2021. Cette modification n'a entraîné aucun changement dans la méthodologie utilisée pour répartir les dépenses corporatives de la Société aux secteurs et n'a donc pas eu d'incidence sur le RAII sectoriel ajusté divulgué au cours des périodes antérieures comparatives, malgré l'incidence sur le RAIIA sectoriel ajusté. La Société a redressé le RAIIA sectoriel ajusté pour les périodes comparatives présentées se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 afin de se conformer à cette modification.



## Mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, mesures financières supplémentaires et informations non financières

La section suivante présente des informations concernant les mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, les mesures financières supplémentaires et les informations non financières qu'utilise la Société pour analyser et mesurer ses résultats. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures permettent de mieux comprendre la performance opérationnelle et la situation financière de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer la performance de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées en vertu des normes IFRS. De plus, des mesures et ratios financiers non conformes aux normes IFRS, des mesures financières supplémentaires et d'autres informations non financières sont présentés séparément pour les activités de SP&GP, en excluant les composantes liées à Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités de SP&GP sont habituellement analysées séparément par la Société.

### 9.1 PERFORMANCE

**Le résultat dilué par action ajusté** se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est un ratio non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur de la performance financière des activités de la Société et permet à la Société de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

**Le RAIIA ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison de la performance opérationnelle d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Le RAIIA ajusté découle du RAIIA provenant des activités poursuivies et exclut, lorsque cela s'applique pour une période donnée, les charges liées aux coûts de restructuration et de transformation, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit à la note 33 des états financiers annuels de 2021 et mis à jour à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la pension minimale garantie (Guaranteed Minimum Pension, la « GMP ») (tel qu'il est décrit à la note 3 des états financiers annuels de 2021), la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente et la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP). Il convient de noter que la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) présentée au cours de périodes antérieures a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent, alors que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP), qui est d'une nature similaire, a été ajoutée à la liste des ajustements au deuxième trimestre de 2022. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour

fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio du RAIIA ajusté sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité de la Société et faciliter les comparaisons d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA ajusté d'une période par le montant des produits de la même période. Ce ratio est fourni à la fois sur une base consolidée et séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit qu'un tel ratio est utile puisque ces activités sont analysées séparément par la Société. Le tableau présentant le calcul de ce ratio se trouve à la [section 9.4.3](#).

**Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments d'ajustement, lorsque cela s'applique pour une période donnée, sont les coûts de restructuration et de transformation, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite, la charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP, (tel qu'il est décrit à la note 3 des états financiers annuels de 2021), la reprise de perte de valeur (perte de valeur) à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente, la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP), ainsi que les impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle sur les ajustements susmentionnés. Il convient de noter que la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) présentée au cours de périodes antérieures a été retirée de la liste des éléments d'ajustement, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes de l'exercice considéré et celles de l'exercice précédent, alors que la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP), qui est d'une nature similaire, a été ajoutée à la liste des ajustements au deuxième trimestre de 2022. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur la performance opérationnelle de la Société. La Société croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer la performance des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la [section 9.4.1](#) pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités de SP&GP et pour Capital [tous les ajustements susmentionnés s'appliquent aux activités de SP&GP, à l'exception de la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et des gains (pertes) sur cessions d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), qui s'appliquent uniquement au secteur Capital], car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces

activités sont analysées séparément par la Société.

**Le ratio des octrois sur les produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant des contrats octroyés divisé par le montant des produits pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de prestation ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au titre des obligations de prestation remplies au cours de la même période. Il est à noter que le montant des produits utilisé pour calculer ce ratio inclut uniquement les produits qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et qui sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022. Se reporter à la [section 9.4.4](#) pour le calcul du ratio des octrois sur les produits pour certains secteurs pour lesquels la Société estime que cette mesure est la plus pertinente.

**Le RAIIA** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui se définit comme le résultat provenant des activités poursuivies avant les charges financières nettes (produits financiers nets), les impôts sur le résultat et les amortissements. Par conséquent, cette mesure financière permet la comparabilité des résultats d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les effets des éléments habituellement associés aux activités d'investissement et de financement. Se reporter à la [section 9.4.2](#) pour un rapprochement du RAIIA et du résultat net provenant des activités poursuivies déterminé conformément aux normes IFRS.

**Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, en excluant les « autres composantes des capitaux propres ». La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cet élément des capitaux propres découle en partie de la conversion en dollars canadiens de ses établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente ainsi que du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant sa quote-part cumulative des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces montants ne reflètent pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change et de son risque de taux d'intérêt. La Société croit que cette mesure financière est utile pour comparer sa rentabilité à une mesure de ses capitaux propres excluant certains éléments de volatilité. Se reporter à la [section 6.4](#).

**Le RAIIA sectoriel ajusté** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS dérivée du RAII sectoriel ajusté (tel que défini à la note 4 des états financiers annuels de 2021) qui est utilisée par la direction pour évaluer la performance des secteurs de la Société, mais en excluant certains éléments liés aux activités d'investissement de façon à exclure l'amortissement des coûts directement liés aux activités. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.5](#) pour un rapprochement du RAIIA sectoriel ajusté, du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé.

**Le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets pour les secteurs Services d'ingénierie et Linxon** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et qui, de l'avis de la direction, facilite la comparaison d'une période à l'autre ainsi que la comparaison par rapport aux pairs. Ce ratio est calculé en divisant le montant du RAIIA sectoriel ajusté d'une période par le montant des produits sectoriels nets de la même période. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour le calcul de ce ratio.

**Les produits sectoriels nets** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant 1) aux produits sectoriels moins les coûts directs pour les sous-traitants et les autres charges directes qui sont recouvrables directement auprès des clients pour le secteur Services d'ingénierie et 2) aux produits sectoriels moins les coûts des équipements fournis par l'actionnaire minoritaire de Linxon. La Société a débuté la présentation des produits sectoriels nets de Linxon au deuxième trimestre de 2022 puisque la direction croit que cette mesure fournit aussi de l'information utile sur la performance de ce secteur. La direction croit que cette mesure est utilisée par certains analystes en valeurs mobilières et investisseurs lorsqu'ils comparent la performance de la Société à celle de ses concurrents et de ses pairs. Se reporter à la [section 9.4.7](#) pour un rapprochement de cette mesure et des produits sectoriels.

## 9.2 LIQUIDITÉ

**Le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie** est une mesure financière supplémentaire qui correspond au nombre moyen de jours nécessaire pour convertir les créances clients et l'actif sur contrats du secteur Services d'ingénierie, selon un solde moyen sur 12 mois pour tous les éléments; le résultat est ensuite divisé par les produits moyens sur 12 mois du secteur et multiplié par 365 jours, afin de calculer un nombre de jours. La Société effectue un suivi serré de cette mesure afin d'assurer le recouvrement en temps opportun et de saines liquidités pour le secteur Services d'ingénierie. La Société est d'avis que cette mesure est utile aux investisseurs puisqu'elle démontre la capacité de ce secteur à convertir en temps opportun ses produits gagnés en trésorerie. Se reporter à la [section 4.1.4.1](#) pour le délai moyen de recouvrement des créances clients du secteur Services d'ingénierie.

**Les flux de trésorerie disponibles (affectés)** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, moins l'acquisition d'immobilisations corporelles et le paiement d'obligations locatives et compte non tenu du règlement des accusations fédérales (SPPC) et de l'Accord de Réparation (DPCP) inclus dans les activités d'exploitation. SNC-Lavalin est d'avis que les flux de trésorerie disponibles (affectés) constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Il convient de noter que l'Accord de Réparation (DPCP) est, à compter du deuxième trimestre de 2022, un nouvel élément soustrait du flux de trésorerie net provenant des (affectés aux) activités d'exploitation pour calculer les flux de trésorerie disponibles (affectés). Cette mesure non conforme aux normes IFRS exclut l'incidence du règlement des accusations fédérales (SPPC) (se reporter à la note 18 des états financiers annuels de 2021 et à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2021) et la charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP) (se reporter à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022), qui sont incluses dans les activités d'exploitation puisque la Société estime que ces éléments ne sont pas représentatifs de sa capacité à générer des flux de trésorerie provenant de ses activités courantes. Se reporter à la [section 6.1](#) pour un rapprochement des flux de trésorerie disponibles (affectés) et des flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

**Le ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie disponibles (affectés) par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, deux mesures non conformes aux normes IFRS. La Société est d'avis qu'un tel ratio est utile pour analyser la capacité de la Société à convertir sa rentabilité en trésorerie. Se reporter à la [section 9.4.8](#) pour le calcul de ce ratio.

**La dette nette avec recours et avec recours limité** est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de la dette avec recours et avec recours limité, diminué du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société, en excluant les obligations locatives et l'endettement lié au financement sans recours. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de cette mesure non conforme aux normes IFRS.

**Le ratio de la dette nette avec recours et avec recours limité sur le RAIIA ajusté** est un ratio non conforme aux normes IFRS utilisé pour analyser le levier financier de la Société. Il est calculé en comparant le montant de la dette nette avec recours et avec recours limité à la fin d'une période donnée avec le RAIIA ajusté de la période des 12 derniers mois correspondante. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette avec recours et avec recours limité découlant de ses activités poursuivies. Se reporter à la [section 6.4](#) pour le calcul de ce ratio non conforme aux normes IFRS.

**Le fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société diminué du total de ses passifs courants et le **ratio du fonds de roulement** se définit comme le total des actifs courants de la Société divisé par le total de ses passifs courants. Cette mesure et ce ratio sont des mesures financières supplémentaires utilisées pour comparer les actifs courants de la Société avec ses passifs courants et sont considérés comme des mesures utiles pour analyser les liquidités de la Société. Ces mesures sont présentées à la [section 6.9](#).

### 9.3 AUTRE

**Les produits internes** sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant au montant des produits d'une période donnée, compte non tenu de l'incidence des acquisitions, des cessions et des variations des taux de change pour la même période. Cette mesure non conforme aux normes IFRS est utilisée pour analyser le niveau d'activité de la Société, en excluant l'incidence de certaines transactions ainsi que des fluctuations de taux de change afin de faciliter la comparaison d'une période à l'autre et la comparaison par rapport aux pairs. Par conséquent, **la croissance (contraction) interne des produits** est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en comparant le montant des produits internes d'une période donnée avec le montant des produits internes de la période comparative. Ni les produits internes ni la croissance (contraction) interne des produits n'ont de définition normalisée dans les normes IFRS et d'autres émetteurs pourraient définir ces mesures différemment; de ce fait, ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Se reporter à la [section 9.4.6](#) pour le calcul du ratio de la croissance (contraction) interne des produits.

## 9.4 RAPPROCHEMENTS

L'objectif de la présente section est de fournir un rapprochement quantitatif entre certaines mesures non conformes aux normes IFRS et la mesure la plus comparable conforme aux normes IFRS, et de présenter le calcul sous-jacent de certains ratios non conformes aux normes IFRS.

### 9.4.1 RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES<br>30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION<br>CONTRAIRE)                                                                | 2022            |                 |                 |                                       | 2021              |                    |                   |                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                               | Avant<br>impôts | Impôts          | Après<br>impôts | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ | Avant<br>impôts   | Impôts             | Après<br>impôts   | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>                                                           |                 |                 | 1,6 \$          | 0,01 \$                               |                   |                    | 29,2 \$           | 0,17 \$                               |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                 | 13,4 \$         | (2,9) \$        | 10,4 \$         |                                       | 15,2 \$           | (3,8) \$           | 11,3 \$           |                                       |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                         | 20,6            | (4,2)           | 16,4            |                                       | 20,5              | (3,3)              | 17,2              |                                       |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —               | —               | —               |                                       | (0,9)             | —                  | (0,9)             |                                       |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                   | 27,4            | —               | 27,4            |                                       | —                 | —                  | —                 |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                  | <b>61,4 \$</b>  | <b>(7,1) \$</b> | <b>54,3 \$</b>  | <b>0,31 \$</b>                        | <b>\$ 34,7 \$</b> | <b>\$ (7,1) \$</b> | <b>\$ 27,6 \$</b> | <b>\$ 0,16 \$</b>                     |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                                                        |                 |                 | 55,8 \$         | 0,32 \$                               |                   |                    | 56,8 \$           | 0,32 \$                               |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                          |                 |                 | 2,0 \$          | 0,01 \$                               |                   |                    | 3,1 \$            | 0,02 \$                               |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus                                                                                 | —               | —               | —               |                                       | —                 | —                  | —                 |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                  | <b>— \$</b>     | <b>— \$</b>     | <b>— \$</b>     | <b>— \$</b>                           | <b>— \$</b>       | <b>— \$</b>        | <b>— \$</b>       | <b>— \$</b>                           |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                   |                 |                 | 2,0 \$          | 0,01 \$                               |                   |                    | 3,1 \$            | 0,02 \$                               |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP</b>                                                                 |                 |                 | 53,8 \$         | 0,31 \$                               |                   |                    | 53,8 \$           | 0,31 \$                               |

PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES  
30 JUIN  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

|                                                                                                                                                               | 2022            |                  |                 |                                       | 2021            |                  |                 |                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                               | Avant<br>impôts | Impôts           | Après<br>impôts | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ | Avant<br>impôts | Impôts           | Après<br>impôts | Résultat<br>dilué par<br>action en \$ |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des activités poursuivies</b>                                                           |                 |                  | <b>26,3 \$</b>  | <b>0,15 \$</b>                        |                 |                  | <b>96,9 \$</b>  | <b>0,55 \$</b>                        |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                 | 20,1 \$         | (4,5) \$         | 15,6 \$         |                                       | 20,1 \$         | (4,9) \$         | 15,1 \$         |                                       |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                         | 42,9            | (8,8)            | 34,1            |                                       | 43,8            | (7,5)            | 36,3            |                                       |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                               | (4,3)           | (0,1)            | (4,4)           |                                       | —               | —                | —               |                                       |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —               | —                | —               |                                       | (1,3)           | —                | (1,3)           |                                       |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                   | 27,4            | —                | 27,4            |                                       | —               | —                | —               |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                  | <b>86,1 \$</b>  | <b>(13,5) \$</b> | <b>72,6 \$</b>  | <b>0,41 \$</b>                        | <b>62,5 \$</b>  | <b>(12,5) \$</b> | <b>50,0 \$</b>  | <b>0,29 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>                                                                                        |                 |                  | <b>99,0 \$</b>  | <b>0,56 \$</b>                        |                 |                  | <b>147,0 \$</b> | <b>0,84 \$</b>                        |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                          |                 |                  | <b>10,2 \$</b>  | <b>0,06 \$</b>                        |                 |                  | <b>9,8 \$</b>   | <b>0,06 \$</b>                        |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital déjà pris en compte ci-dessus                                                                                 | (4,3)           | (0,1)            | (4,4)           |                                       | —               | —                | —               |                                       |
| <b>Total des ajustements</b>                                                                                                                                  | <b>(4,3) \$</b> | <b>(0,1) \$</b>  | <b>(4,4) \$</b> | <b>(0,03) \$</b>                      | <b>— \$</b>     | <b>— \$</b>      | <b>— \$</b>     | <b>— \$</b>                           |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de Capital</b>                                                                   |                 |                  | <b>5,8 \$</b>   | <b>0,03 \$</b>                        |                 |                  | <b>9,8 \$</b>   | <b>0,06 \$</b>                        |
| <b>Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant de SP&amp;GP</b>                                                                 |                 |                  | <b>93,2 \$</b>  | <b>0,53 \$</b>                        |                 |                  | <b>137,2 \$</b> | <b>0,78 \$</b>                        |

## 9.4.2 RAIIA ET RAIIA AJUSTÉ CONSOLIDÉS

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                               | 2022                  |                         |                 | 2021                  |                         |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                        | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                                                       | 1,5 \$                | 2,0 \$                  | 3,5 \$          | 29,3 \$               | 3,1 \$                  | 32,3 \$         |
| Charges financières nettes                                                                                                                                             | 19,3                  | 0,8                     | 20,2            | 21,7                  | 4,3                     | 25,9            |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                                 | 2,4                   | 1,1                     | 3,5             | 20,1                  | 2,0                     | 22,2            |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                            | <b>23,2 \$</b>        | <b>3,9 \$</b>           | <b>27,1 \$</b>  | <b>71,1 \$</b>        | <b>9,4 \$</b>           | <b>80,4 \$</b>  |
| Amortissements                                                                                                                                                         | 43,3 \$               | — \$                    | 43,3 \$         | 43,1 \$               | — \$                    | 43,1 \$         |
| Amortissement des immobilisations<br>incorporelles liées aux regroupements<br>d'entreprises                                                                            | 20,6                  | —                       | 20,6            | 20,5                  | —                       | 20,5            |
| <b>RAIIA</b>                                                                                                                                                           | <b>87,1 \$</b>        | <b>3,9 \$</b>           | <b>91,0 \$</b>  | <b>134,6 \$</b>       | <b>9,4 \$</b>           | <b>144,0 \$</b> |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                          | 13,4 \$               | — \$                    | 13,4 \$         | 15,2 \$               | — \$                    | 15,2 \$         |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée<br>des coûts de la vente de l'actif du groupe<br>destiné à être cédé classé comme étant<br>détenu en vue de la vente | —                     | —                       | —               | (0,9)                 | —                       | (0,9)           |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                            | 27,4                  | —                       | 27,4            | —                     | —                       | —               |
| <b>RAIIA ajusté</b>                                                                                                                                                    | <b>127,9 \$</b>       | <b>3,9 \$</b>           | <b>131,8 \$</b> | <b>148,9 \$</b>       | <b>9,4 \$</b>           | <b>158,3 \$</b> |

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                 | 2022                  |                         |                 | 2021                  |                         |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                        | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL           |
| Résultat net provenant des activités poursuivies                                                                                                                       | 15,2 \$               | 10,2 \$                 | 25,4 \$         | 91,2 \$               | 9,8 \$                  | 101,0 \$        |
| Charges financières nettes                                                                                                                                             | 44,0                  | 1,8                     | 45,8            | 48,7                  | 8,5                     | 57,1            |
| Impôts sur le résultat                                                                                                                                                 | 5,9                   | 1,6                     | 7,4             | 23,0                  | 2,8                     | 25,8            |
| <b>RAII</b>                                                                                                                                                            | <b>65,0 \$</b>        | <b>13,5 \$</b>          | <b>78,6 \$</b>  | <b>162,9 \$</b>       | <b>21,0 \$</b>          | <b>183,9 \$</b> |
| Amortissements                                                                                                                                                         | 85,1 \$               | — \$                    | 85,1 \$         | 87,7 \$               | — \$                    | 87,7 \$         |
| Amortissement des immobilisations<br>incorporelles liées aux regroupements<br>d'entreprises                                                                            | 42,9                  | —                       | 42,9            | 43,8                  | —                       | 43,8            |
| <b>RAIIA</b>                                                                                                                                                           | <b>193,0 \$</b>       | <b>13,6 \$</b>          | <b>206,5 \$</b> | <b>294,3 \$</b>       | <b>21,1 \$</b>          | <b>315,4 \$</b> |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                          | 20,1 \$               | — \$                    | 20,1 \$         | 20,1 \$               | — \$                    | 20,1 \$         |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                                        | —                     | (4,3)                   | (4,3)           | —                     | —                       | —               |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée<br>des coûts de la vente de l'actif du groupe<br>destiné à être cédé classé comme étant<br>détenu en vue de la vente | —                     | —                       | —               | (1,3)                 | —                       | (1,3)           |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                            | 27,4                  | —                       | 27,4            | —                     | —                       | —               |
| <b>RAIIA ajusté</b>                                                                                                                                                    | <b>240,5 \$</b>       | <b>9,2 \$</b>           | <b>249,8 \$</b> | <b>313,0 \$</b>       | <b>21,1 \$</b>          | <b>334,1 \$</b> |

### 9.4.3 RATIO DU RAIIA AJUSTÉ SUR LES PRODUITS

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2022                  |                         |            | 2021                  |                         |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------|-----------------------|-------------------------|------------|
|                                                                                          | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL      | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL      |
| Produits                                                                                 | 1 857,6 \$            | 13,9 \$                 | 1 871,5 \$ | 1 778,0 \$            | 19,8 \$                 | 1 797,8 \$ |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)                                                     | 1,3 %                 | 27,9 %                  | 1,4 %      | 4,0 %                 | 47,3 %                  | 4,5 %      |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %)                                            | 6,9 %                 | 28,0 %                  | 7,0 %      | 8,4 %                 | 47,4 %                  | 8,8 %      |

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE) | 2022                  |                         |            | 2021                  |                         |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------|-----------------------|-------------------------|------------|
|                                                                                        | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL      | PROVENANT<br>DE SP&GP | PROVENANT<br>DE CAPITAL | TOTAL      |
| Produits                                                                               | 3 729,3 \$            | 30,3 \$                 | 3 759,6 \$ | 3 576,0 \$            | 41,5 \$                 | 3 617,5 \$ |
| Ratio du RAI sur les produits (en %)                                                   | 1,7 %                 | 44,7 %                  | 2,1 %      | 4,6 %                 | 50,7 %                  | 5,1 %      |
| Ratio du RAIIA ajusté sur les produits (en %)                                          | 6,4 %                 | 30,5 %                  | 6,6 %      | 8,8 %                 | 50,8 %                  | 9,2 %      |

### 9.4.4 RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS

| DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                          | 2022                     |                      |                   |                 |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|
|                                                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E               | Linxon          | Total SNCL<br>Services |
| Carnet de commandes – au début de la période                                                                  | 3 861,1 \$               | 802,2 \$             | 5 598,4 \$        | 920,4 \$        | 11 182,1 \$            |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant la période                                                                | 1 414,4                  | 226,6                | 22,7              | 56,6            | 1 720,2                |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup> | 1 117,1                  | 220,5                | 104,8             | 153,7           | 1 596,1                |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de la période</b>                                                           | <b>4 158,4 \$</b>        | <b>808,3 \$</b>      | <b>5 516,3 \$</b> | <b>823,3 \$</b> | <b>11 306,2 \$</b>     |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>127 %</b>             | <b>103 %</b>         | <b>22 %</b>       | <b>37 %</b>     | <b>108 %</b>           |

| DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                          | 2021                     |                      |                   |                   |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
|                                                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E               | Linxon            | Total SNCL<br>Services |
| Carnet de commandes – au début de la période                                                                  | 3 617,3 \$               | 881,7 \$             | 5 926,2 \$        | 1 038,7 \$        | 11 464,0 \$            |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant la période                                                                | 1 193,9                  | 174,6                | 28,0              | 147,4             | 1 543,9                |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup> | 1 065,4                  | 225,5                | 104,4             | 143,4             | 1 538,7                |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de la période</b>                                                           | <b>3 745,8 \$</b>        | <b>830,8 \$</b>      | <b>5 849,8 \$</b> | <b>1 042,7 \$</b> | <b>11 469,2 \$</b>     |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>112 %</b>             | <b>77 %</b>          | <b>27 %</b>       | <b>103 %</b>      | <b>100 %</b>           |

<sup>(1)</sup> Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

| PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                            | 2022                     |                      |                   |                 |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|-----------------|------------------------|
|                                                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E               | Linxon          | Total SNCL<br>Services |
| Carnet de commandes – au début de la période                                                                  | 3 769,0 \$               | 834,9 \$             | 5 705,4 \$        | 974,2 \$        | 11 283,5 \$            |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant la période                                                                | 2 633,6                  | 425,8                | 52,2              | 153,3           | 3 264,9                |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup> | 2 244,2                  | 452,4                | 241,3             | 304,2           | 3 242,1                |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de la période</b>                                                           | <b>4 158,4 \$</b>        | <b>808,3 \$</b>      | <b>5 516,3 \$</b> | <b>823,3 \$</b> | <b>11 306,2 \$</b>     |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>117 %</b>             | <b>94 %</b>          | <b>22 %</b>       | <b>50 %</b>     | <b>101 %</b>           |

| PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                            | 2021                     |                      |                   |                   |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
|                                                                                                               | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E               | Linxon            | Total SNCL<br>Services |
| Carnet de commandes – au début de la période                                                                  | 3 531,7 \$               | 890,6 \$             | 5 749,7 \$        | 1 019,0 \$        | 11 191,0 \$            |
| Ajouter : Contrats octroyés pendant la période                                                                | 2 329,6                  | 387,3                | 346,1             | 299,0             | 3 362,0                |
| Déduire : Produits tirés de contrats conclus avec des clients comptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup> | 2 115,5                  | 447,1                | 246,0             | 275,3             | 3 083,9                |
| <b>Carnet de commandes – à la fin de la période</b>                                                           | <b>3 745,8 \$</b>        | <b>830,8 \$</b>      | <b>5 849,8 \$</b> | <b>1 042,7 \$</b> | <b>11 469,2 \$</b>     |
| <b>Ratio des octrois sur les produits (en %)</b>                                                              | <b>110 %</b>             | <b>87 %</b>          | <b>141 %</b>      | <b>109 %</b>      | <b>109 %</b>           |

<sup>(1)</sup> Produits entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15, comme présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

## 9.4.5 RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)    | 2022                     |                      |         |        |                              |                 |         |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------|--------|------------------------------|-----------------|---------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E     | Linxon | Total de<br>SNCL<br>Services | Projets<br>CMPF | Capital | Déduire :<br>Activités du<br>siège social<br>et autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté<br>(RAII pour les<br>données consolidées) | 95,4 \$                  | 32,5 \$              | 11,4 \$ | 6,5 \$ | 145,9 \$                     | (36,6) \$       | 10,9 \$ | (93,0) \$                                                             | 27,1 \$                |
| Amortissements                                                  | 30,3                     | 3,4                  | 2,3     | 0,8    | 36,8                         | 5,5             | —       |                                                                       |                        |
| RAIIA sectoriel ajusté                                          | 125,7 \$                 | 36,0 \$              | 13,7 \$ | 7,3 \$ | 182,6 \$                     | (31,1) \$       | 10,9 \$ |                                                                       |                        |

| DEUXIÈME TRIMESTRE<br>TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)    |                          |                      |                |               | 2021                         |                  |                |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|---------------|------------------------------|------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon        | Total de<br>SNCL<br>Services | Projets<br>CMPF  | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social<br>et autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté<br>(RAII pour les<br>données consolidées) | 95,2 \$                  | 33,2 \$              | 13,4 \$        | 7,3 \$        | 149,1 \$                     | (25,3) \$        | 16,4 \$        | (59,8) \$                                                             | 80,4 \$                |
| Amortissements <sup>(2)</sup>                                   | 30,9                     | 4,5                  | 0,6            | 1,1           | 37,1                         | 5,1              | —              |                                                                       |                        |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>126,1 \$</b>          | <b>37,8 \$</b>       | <b>14,0 \$</b> | <b>8,4 \$</b> | <b>186,2 \$</b>              | <b>(20,2) \$</b> | <b>16,4 \$</b> |                                                                       |                        |

<sup>(1)</sup> Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

<sup>(2)</sup> Les chiffres des amortissements ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

| DEUXIÈMES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                 | 2022           | 2021 <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs                                                                             | 31,7 \$        | 25,1 \$             |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                 | 13,4           | 15,2                |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                         | 20,6           | 20,5                |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —              | (0,9)               |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                   | 27,4           | —                   |
| <b>Activités du siège social et autres – Total</b>                                                                                                            | <b>93,0 \$</b> | <b>59,8 \$</b>      |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

| PREMIER SEMESTRE<br>TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)      | 2022                     |                      |         |        |                              |                 |         |                                                                       |                        |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------|--------|------------------------------|-----------------|---------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E     | Linxon | Total de<br>SNCL<br>Services | Projets<br>CMPF | Capital | Déduire :<br>Activités du<br>siège social<br>et autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |
| RAII sectoriel ajusté<br>(RAII pour les<br>données consolidées) | 180,6 \$                 | 66,8 \$              | 23,1 \$ | 2,0 \$ | 272,6 \$                     | (67,2) \$       | 23,3 \$ | (150,1) \$                                                            | 78,6 \$                |
| Amortissements                                                  | 60,0                     | 7,1                  | 2,8     | 2,2    | 72,1                         | 10,5            | —       |                                                                       |                        |
| RAIIA sectoriel ajusté                                          | 240,6 \$                 | 73,9 \$              | 26,0 \$ | 4,2 \$ | 344,7 \$                     | (56,7) \$       | 23,3 \$ |                                                                       |                        |

| PREMIER SEMESTRE<br>TERMINÉ LE 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)      |                          |                      |                |                | 2021                         |                  |                |                                                                       |                        |  |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------|----------------|------------------------------|------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|--|
|                                                                 | Services<br>d'ingénierie | Énergie<br>nucléaire | E&E            | Linxon         | Total de<br>SNCL<br>Services | Projets<br>CMPF  | Capital        | Déduire :<br>Activités du<br>siège social<br>et autres <sup>(1)</sup> | Données<br>consolidées |  |
| RAII sectoriel ajusté<br>(RAII pour les<br>données consolidées) | 181,5 \$                 | 65,1 \$              | 25,8 \$        | 13,4 \$        | 285,7 \$                     | (37,2) \$        | 35,1 \$        | (99,7) \$                                                             | 183,9 \$               |  |
| Amortissements <sup>(2)</sup>                                   | 63,1                     | 8,2                  | 1,2            | 2,3            | 74,7                         | 11,0             | —              |                                                                       |                        |  |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté</b>                                   | <b>244,6 \$</b>          | <b>73,2 \$</b>       | <b>27,0 \$</b> | <b>15,6 \$</b> | <b>360,4 \$</b>              | <b>(26,2) \$</b> | <b>35,1 \$</b> |                                                                       |                        |  |

<sup>(1)</sup> Les « activités du siège social et autres » correspondent aux éléments qui ne sont pas spécifiquement attribués aux secteurs et qui, par conséquent, ne sont pas inclus dans le RAII sectoriel ajusté des secteurs de la Société; le détail de ces éléments est fourni ci-dessous.

<sup>(2)</sup> Les chiffres des amortissements ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

Le tableau ci-dessous présente les détails du montant des « activités du siège social et autres » permettant le rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du RAII consolidé de la Société.

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$)                                                                                                   | 2022            | 2021 <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs                                                                             | 64,1 \$         | 37,2 \$             |
| Coûts de restructuration et de transformation                                                                                                                 | 20,1            | 20,1                |
| Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises                                                                         | 42,9            | 43,8                |
| Gain sur cession d'un investissement de Capital                                                                                                               | (4,3)           | —                   |
| Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente | —               | (1,3)               |
| Charge liée à l'Accord de Réparation (DPCP)                                                                                                                   | 27,4            | —                   |
| <b>Activités du siège social et autres – Total</b>                                                                                                            | <b>150,1 \$</b> | <b>99,7 \$</b>      |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

## 9.4.6 CROISSANCE (CONTRACTION) INTERNE DES PRODUITS

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN  
(EN MILLIONS \$)

|                              | Produits de 2022  | Produits de 2021 <sup>(1)</sup> | Variation      | Incidence du change | Incidence des acquisitions et cessions | Croissance (contraction) interne des produits |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------|----------------|---------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Services d'ingénierie        | 1 128,7 \$        | 1 061,2 \$                      | 67,5 \$        | (18,8) \$           | — \$                                   | 86,3 \$                                       |
| Énergie nucléaire            | 221,0             | 234,7                           | (13,6)         | (1,3)               | —                                      | (12,3)                                        |
| E&E                          | 104,8             | 104,4                           | 0,4            | 1,3                 | —                                      | (0,9)                                         |
| Linxon                       | 153,7             | 143,4                           | 10,3           | (8,2)               | —                                      | 18,5                                          |
| <b>Total – SNCL Services</b> | <b>1 608,2 \$</b> | <b>1 543,7 \$</b>               | <b>64,6 \$</b> | <b>(27,0) \$</b>    | <b>— \$</b>                            | <b>91,6 \$</b>                                |

DEUXIÈME TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                              | Produits de 2022  | Produits de 2021 <sup>(1)</sup> | Variation (en %) | Incidence du change (en %) | Incidence des acquisitions et cessions (en %) | Croissance (contraction) interne des produits (en %) |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Services d'ingénierie        | 1 128,7 \$        | 1 061,2 \$                      | 6,4 %            | (1,9) %                    | — %                                           | 8,3 %                                                |
| Énergie nucléaire            | 221,0             | 234,7                           | (5,8) %          | (0,5) %                    | — %                                           | (5,3) %                                              |
| E&E                          | 104,8             | 104,4                           | 0,4 %            | 1,2 %                      | — %                                           | (0,8) %                                              |
| Linxon                       | 153,7             | 143,4                           | 7,2 %            | (6,5) %                    | — %                                           | 13,7 %                                               |
| <b>Total – SNCL Services</b> | <b>1 608,2 \$</b> | <b>1 543,7 \$</b>               | <b>4,2 %</b>     | <b>(1,9) %</b>             | <b>— %</b>                                    | <b>6,0 %</b>                                         |

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN  
(EN MILLIONS \$)

|                              | Produits de 2022  | Produits de 2021 <sup>(1)</sup> | Variation       | Incidence du change | Incidence des acquisitions et cessions | Croissance (contraction) interne des produits |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------|-----------------|---------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Services d'ingénierie        | 2 266,9 \$        | 2 110,8 \$                      | 156,1 \$        | (33,3) \$           | — \$                                   | 189,4 \$                                      |
| Énergie nucléaire            | 453,1             | 463,8                           | (10,7)          | (2,9)               | —                                      | (7,8)                                         |
| E&E                          | 241,3             | 246,0                           | (4,7)           | 1,4                 | —                                      | (6,1)                                         |
| Linxon                       | 304,2             | 275,3                           | 28,9            | (16,0)              | —                                      | 44,9                                          |
| <b>Total – SNCL Services</b> | <b>3 265,5 \$</b> | <b>3 095,8 \$</b>               | <b>169,6 \$</b> | <b>(50,8) \$</b>    | <b>— \$</b>                            | <b>220,5 \$</b>                               |

PREMIER SEMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN  
(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                              | Produits de 2022  | Produits de 2021 <sup>(1)</sup> | Variation (en %) | Incidence du change (en %) | Incidence des acquisitions et cessions (en %) | Croissance (contraction) interne des produits (en %) |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Services d'ingénierie        | 2 266,9 \$        | 2 110,8 \$                      | 7,4 %            | (1,7) %                    | — %                                           | 9,1 %                                                |
| Énergie nucléaire            | 453,1             | 463,8                           | (2,3) %          | (0,6) %                    | — %                                           | (1,7) %                                              |
| E&E                          | 241,3             | 246,0                           | (1,9) %          | 0,5 %                      | — %                                           | (2,5) %                                              |
| Linxon                       | 304,2             | 275,3                           | 10,5 %           | (6,8) %                    | — %                                           | 17,3 %                                               |
| <b>Total – SNCL Services</b> | <b>3 265,5 \$</b> | <b>3 095,8 \$</b>               | <b>5,5 %</b>     | <b>(1,8) %</b>             | <b>— %</b>                                    | <b>7,2 %</b>                                         |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

### 9.4.7 PRODUITS SECTORIELS NETS ET RATIO DU RAIIA SECTORIEL AJUSTÉ SUR LES PRODUITS SECTORIELS NETS POUR LES SECTEURS SERVICES D'INGÉNIEURIE ET LINXON

|                                                                                                                                           | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                 | PREMIERS SEMESTRES<br>TERMINÉS LES 30 JUIN |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|--------------------------------------------|-------------------|
| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                                                               | 2022                 | 2021            | 2022                                       | 2021              |
| Produits – Services d'ingénierie <sup>(1)</sup>                                                                                           | 1 128,7 \$           | 1 061,2 \$      | 2 266,9 \$                                 | 2 110,8 \$        |
| Déduire : Coûts directs des sous-traitants et autres charges directes recouvrables directement auprès des clients – Services d'ingénierie | 289,1                | 264,0           | 544,5                                      | 501,1             |
| <b>Produits sectoriels nets – Services d'ingénierie</b>                                                                                   | <b>839,6 \$</b>      | <b>797,1 \$</b> | <b>1 722,4 \$</b>                          | <b>1 609,7 \$</b> |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté – Services d'ingénierie</b>                                                                                     | <b>125,7 \$</b>      | <b>126,1 \$</b> | <b>240,6 \$</b>                            | <b>244,6 \$</b>   |
| <b>Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Services d'ingénierie (en %)</b>                                    | <b>15,0 %</b>        | <b>15,8 %</b>   | <b>14,0 %</b>                              | <b>15,2 %</b>     |

|                                                                                         | DEUXIÈMES TRIMESTRES |                 | PREMIERS SEMESTRES<br>TERMINÉS LES 30 JUIN |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|--------------------------------------------|-----------------|
| (EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                             | 2022                 | 2021            | 2022                                       | 2021            |
| Produits – Linxon <sup>(1)</sup>                                                        | 153,7 \$             | 143,4 \$        | 304,2 \$                                   | 275,3 \$        |
| Déduire : Coûts de l'équipement fourni par l'actionnaire minoritaire de Linxon          | 31,2                 | 21,2            | 58,1                                       | 52,0            |
| <b>Produits sectoriels nets – Linxon</b>                                                | <b>122,5 \$</b>      | <b>122,2 \$</b> | <b>246,1 \$</b>                            | <b>223,3 \$</b> |
| <b>RAIIA sectoriel ajusté – Linxon</b>                                                  | <b>7,3 \$</b>        | <b>8,4 \$</b>   | <b>4,2 \$</b>                              | <b>15,6 \$</b>  |
| <b>Ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sectoriels nets – Linxon (en %)</b> | <b>5,9 %</b>         | <b>6,8 %</b>    | <b>1,7 %</b>                               | <b>7,0 %</b>    |

<sup>(1)</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités (se reporter à la section 8 du présent rapport de gestion).

### 9.4.8 RATIO DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES (AFFECTÉS) SUR LE RÉSULTAT NET AJUSTÉ ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN

| PREMIERS SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN<br>(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)                                                   | 2022             | 2021           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Flux de trésorerie disponibles (affectés) <sup>(1)</sup>                                                                                 | (324,9) \$       | (2,9) \$       |
| Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin <sup>(2)</sup>                                                           | 99,0 \$          | 147,0 \$       |
| <b>Ratio des flux de trésorerie disponibles (affectés) sur le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (en %)</b> | <b>(328,3) %</b> | <b>(2,0) %</b> |

<sup>(1)</sup> Se reporter à la section 6.1 pour un rapprochement quantitatif entre les flux de trésorerie disponibles (affectés) et les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la section 9.4.1 pour un rapprochement quantitatif entre le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin.

## 10 Risques et incertitudes

Les risques, les incertitudes et les pratiques de gestion des risques de la Société décrits à la section 14 du rapport de gestion annuel de 2021 n'ont pas changé de façon importante au premier semestre de 2022.

## 11 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- i. l'information significative relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
- ii. l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période commençant le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se terminant le 30 juin 2022, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

# 12 Informations trimestrielles

(EN MILLIONS \$, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

|                                                                                             | 2022               |                   | 2021                |                     |                    |                   | 2020                |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                             | DEUXIÈME TRIMESTRE | PREMIER TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE | DEUXIÈME TRIMESTRE | PREMIER TRIMESTRE | QUATRIÈME TRIMESTRE | TROISIÈME TRIMESTRE |
| <b>Activités poursuivies</b>                                                                |                    |                   |                     |                     |                    |                   |                     |                     |
| <b>Produits :</b>                                                                           |                    |                   |                     |                     |                    |                   |                     |                     |
| SP&GP                                                                                       | 1 857,6            | 1 871,7           | 1 879,7             | 1 781,4             | 1 778,0            | 1 798,0           | 1 675,3             | 1 742,2             |
| Capital                                                                                     | 13,9               | 16,4              | 65,2                | 27,4                | 19,8               | 21,7              | 22,6                | 38,9                |
| <b>Total des produits</b>                                                                   | <b>1 871,5</b>     | <b>1 888,1</b>    | <b>1 944,9</b>      | <b>1 808,8</b>      | <b>1 797,8</b>     | <b>1 819,7</b>    | <b>1 697,9</b>      | <b>1 781,1</b>      |
| <b>RAII</b>                                                                                 | <b>27,1</b>        | <b>51,5</b>       | <b>(35,9)</b>       | <b>46,1</b>         | <b>80,4</b>        | <b>103,5</b>      | <b>(372,7)</b>      | <b>87,4</b>         |
| Charges financières nettes                                                                  | 20,2               | 25,6              | 27,0                | 26,3                | 25,9               | 31,2              | 27,5                | 28,7                |
| <b>Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies</b>            | <b>7,0</b>         | <b>25,8</b>       | <b>(62,9)</b>       | <b>19,8</b>         | <b>54,5</b>        | <b>72,3</b>       | <b>(400,2)</b>      | <b>58,7</b>         |
| Impôts sur le résultat                                                                      | 3,5                | 4,0               | (47,8)              | —                   | 22,2               | 3,6               | (80,5)              | 66,9                |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                     | <b>3,5</b>         | <b>21,9</b>       | <b>(15,1)</b>       | <b>19,8</b>         | <b>32,3</b>        | <b>68,7</b>       | <b>(319,7)</b>      | <b>(8,1)</b>        |
| <b>Résultat net provenant des activités abandonnées</b>                                     | <b>—</b>           | <b>—</b>          | <b>(37,6)</b>       | <b>582,1</b>        | <b>16,5</b>        | <b>5,3</b>        | <b>(379,8)</b>      | <b>(76,3)</b>       |
| <b>Résultat net</b>                                                                         | <b>3,5</b>         | <b>21,9</b>       | <b>(52,7)</b>       | <b>601,9</b>        | <b>48,9</b>        | <b>74,0</b>       | <b>(699,5)</b>      | <b>(84,4)</b>       |
| <b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>                                     |                    |                   |                     |                     |                    |                   |                     |                     |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                 | 1,6                | 24,8              | (52,9)              | 600,7               | 45,7               | 73,0              | (702,7)             | (85,1)              |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                   | 1,9                | (2,9)             | 0,2                 | 1,2                 | 3,1                | 0,9               | 3,3                 | 0,7                 |
| <b>Résultat net</b>                                                                         | <b>3,5</b>         | <b>21,9</b>       | <b>(52,7)</b>       | <b>601,9</b>        | <b>48,9</b>        | <b>74,0</b>       | <b>(699,5)</b>      | <b>(84,4)</b>       |
| <b>Résultat de base par action (en \$)</b>                                                  | <b>0,01</b>        | <b>0,14</b>       | <b>(0,30)</b>       | <b>3,42</b>         | <b>0,26</b>        | <b>0,42</b>       | <b>(4,00)</b>       | <b>(0,48)</b>       |
| <b>Résultat dilué par action (en \$)</b>                                                    | <b>0,01</b>        | <b>0,14</b>       | <b>(0,30)</b>       | <b>3,42</b>         | <b>0,26</b>        | <b>0,42</b>       | <b>(4,00)</b>       | <b>(0,48)</b>       |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :</b> |                    |                   |                     |                     |                    |                   |                     |                     |
| Actionnaires de SNC-Lavalin                                                                 | 1,6                | 24,8              | (15,3)              | 18,6                | 29,2               | 67,7              | (322,9)             | (8,8)               |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                   | 1,9                | (2,9)             | 0,2                 | 1,2                 | 3,1                | 0,9               | 3,3                 | 0,7                 |
| <b>Résultat net provenant des activités poursuivies</b>                                     | <b>3,5</b>         | <b>21,9</b>       | <b>(15,1)</b>       | <b>19,8</b>         | <b>32,3</b>        | <b>68,7</b>       | <b>(319,7)</b>      | <b>(8,1)</b>        |
| <b>Résultat de base par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>              | <b>0,01</b>        | <b>0,14</b>       | <b>(0,09)</b>       | <b>0,11</b>         | <b>0,17</b>        | <b>0,39</b>       | <b>(1,84)</b>       | <b>(0,05)</b>       |
| <b>Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies (en \$)</b>                | <b>0,01</b>        | <b>0,14</b>       | <b>(0,09)</b>       | <b>0,11</b>         | <b>0,17</b>        | <b>0,39</b>       | <b>(1,84)</b>       | <b>(0,05)</b>       |
| <b>Dividende déclaré par action (en \$)</b>                                                 | <b>0,02</b>        | <b>0,02</b>       | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>        | <b>0,02</b>       | <b>0,02</b>         | <b>0,02</b>         |